

# Mon Bilan Prévention

## 14 fiches thématiques

*version testée dans le cadre du  
programme pilote des Hauts-  
de-France*

*-oct. à déc. 2023-*

---

## Table des matières

Alimentation.....	3
Activité physique et sédentarité .....	6
Tabac, Alcool et autres Addictions .....	10
Bien-être mental et social .....	13
Sommeil.....	16
Prévention des Cancers .....	18
Prévention des autres maladies chroniques .....	23
Prévention de la perte d'autonomie .....	26
Santé bucco-dentaire .....	28
Vaccinations .....	29
Santé sexuelle.....	31
Violences .....	34
Santé et Environnement.....	37
Accès aux droits.....	40

Depuis le printemps 2023, la réalisation de ces fiches s'est inscrite dans une démarche de co-construction avec les représentants des quatre catégories de professionnels de santé pouvant proposer des Bilans prévention. Dans ce cadre, elles ont fait l'objet de diverses relectures et modifications. Le programme pilote est une occasion unique de tester cet outil. Vos retours d'expériences sont particulièrement attendus pour affiner et adapter de manière pragmatique ces fiches avant la généralisation des Bilans de prévention en 2024.

Les « Bilans Prévention » sont un moment privilégié qui doit permettre au professionnel de santé de mener un échange sur les priorités de santé de chaque individu en matière de prévention. Différentes thématiques de prévention ont été identifiées comme prioritaires par le Haut Conseil de la santé publique telles que l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité, le tabac, l'alcool et les autres addictions, la prévention et le dépistage des cancers, la santé bucco-dentaire, les violences, la santé sexuelle, le sommeil, le bien être mental et social, les maladies chroniques (hors cancers), la vaccination et la santé environnementale.

Ces 14 fiches thématiques sont consacrées aux grandes thématiques des « Bilans Prévention ». Non exhaustives, elles résument en quelques points clés les grands thèmes abordés lors des « Bilans Prévention ». Elles proposent également certaines pratiques reprises dans les outils et recommandations à disposition des professionnels de santé dans la limite du champ de compétence respectif de chacun d'entre eux.

**Conçues à l'intention de tous les professionnels réalisant les bilans, il convient d'adapter les conseils proposés aux préoccupations, aux souhaits et au contexte de vie de la personne.** Ils seront en effet d'autant mieux accueillis que l'accompagnement du professionnel est bienveillant, non culpabilisant, sans jugement et qu'il s'inscrit dans une approche motivationnelle. Il s'agit de savoir reformuler pour bien identifier les problématiques sous-jacentes, avoir une bonne compréhension des problèmes et ainsi pouvoir proposer au bénéficiaire du bilan des solutions concrètes, pragmatiques et si possible gratuites pour accompagner ses changements d'habitude dans sa vie quotidienne.

## Alimentation

### Chiffres clés

- Environ 49% de la population française adulte est en surpoids et la prévalence d'obésité en France s'élève à 17% (Enquête Obépi 2019)
- Le prix des fruits et légumes est un frein à leur consommation pour plus de 42 % des Français (Baromètre santé nutrition 2008)
- Pour les seniors : selon le Ministère de la santé en 2021, 40% des personnes âgées sont hospitalisées pour des conséquences liées à la dénutrition et 50% des personnes âgées hospitalisées sont dénutries

L'alimentation est l'un des principaux facteurs de risque de surpoids – obésité et de maladies chroniques telles que les cancers, les maladies cardiovasculaires et le diabète de type 2. Or, la modification des comportements alimentaires est efficace pour favoriser un vieillissement en bonne santé et lutter contre certaines pathologies. S'appuyer sur les recommandations nutritionnelles du Programme National Nutrition Santé (PNNS) est un levier essentiel pour faire évoluer ses habitudes de vie. *In fine*, la modification des comportements alimentaires améliore la prévention des maladies chroniques dans leur ensemble.

La nutrition constitue un marqueur social comme le montrent les apports de fruits et légumes ou de poissons plus élevés dans les populations de haut niveau socio-économique et les apports plus élevés de gras, de produits sucrés ou de charcuteries dans celles de faible niveau socio-économique.

Pour les seniors, la dénutrition constitue un enjeu de prévention essentiel pour les personnes âgées de 60-65 ans et de 70 ans et plus. Les comportements alimentaires évoluent avec l'avancée en âge en raison de l'apparition de troubles physiques ou cognitifs, d'une dégradation de l'état de santé bucco-dentaire, de certaines maladies chroniques et de leurs traitements, d'une perte d'appétit et de goût ou encore d'une situation d'isolement<sup>1</sup>. Associée à une diminution de l'activité physique, la dénutrition augmente le risque de perte musculaire (sarcopénie), de chute ou encore de troubles cognitifs.

L'amélioration de la situation nutritionnelle nécessite de donner un accent majeur à la prévention afin de maintenir un bon état nutritionnel tout au long de la vie. Le repérage précoce des risques et la prise en charge dans le système de santé des pathologies liées à la nutrition s'inscrivent parfaitement dans le dispositif « Mon Bilan Prévention ».

### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*

Afin d'initier une modification des comportements alimentaires, il est important de rappeler **les bénéfices d'une alimentation variée et équilibrée** :



- **Limite la prise de poids.** Celle-ci est souvent liée à une consommation trop importante de graisses et de sucres par rapport à la dépense énergétique de la personne. Or le surpoids favorise les facteurs de risque métaboliques et maladies telles que le diabète, l'hypertension, les maladies cardio-vasculaires, les douleurs articulaires et les problèmes respiratoires.
- **Génère des bienfaits dans les domaines de l'activité physique** (faire ses courses et cuisiner maintiennent le corps en mouvement), **des fonctions cognitives** (réfléchir à sa liste de courses, chercher des recettes stimule le cerveau), **de la stimulation sensorielle** (une alimentation variée permet de retrouver des saveurs, des odeurs et des couleurs parfois oubliées).


<sup>1</sup> Haut Conseil de la santé publique, avis relatif à la révision des repères alimentaires pour les personnes âgées, 18 mai 2021

- **Prévient la dénutrition notamment pour les personnes âgées de 60 en rappelant les apports suffisant en termes de quantité et de qualité nutritionnelles.**

La motivation à manger équilibré sera renforcée si les personnes y trouvent du plaisir: sensations gustatives, sentiment valorisant de se faire du bien...

De manière générale, les repères du PNNS et leurs bénéfices sont plutôt bien connus grâce aux médias, aux services médicaux et sociaux mais leur application au quotidien est moins évidente. Le tableau ci-dessous proposent de rappeler les repères mis à jour par Santé publique France qui visent à orienter les consommateurs vers de meilleurs choix alimentaires :

Recommandations simplifiées		Recommandations détaillées	Situation nutritionnelle des Français (2015)*
<b>Augmenter</b> 	<b>Les fruits et légumes</b>	<b>Au moins 5 par jour</b> , par exemple 3 portions de légumes et 2 portions de fruits	72% mangent moins de 5 fruits et légumes/jour
	<b>Les légumes secs</b> (lentilles, haricots, pois chiches ...)	<b>Au moins 2 fois par semaine</b> car ils sont naturellement riches en fibres	87% en mangent moins de 2 fois/semaine
	<b>Les fruits à coques</b> (noix, noisettes, amandes et pistaches non salées ...)	<b>Une petite poignée par jour</b> car ils sont riches en oméga 3	85% n'en mangent jamais
	<b>Le fait maison</b>		
<b>Aller vers</b> 	<b>Le pain complet ou aux céréales, les pâtes et le riz complets, la semoule complète</b>	<b>Au moins 1 féculent complet par jour</b> car ils sont naturellement riches en fibre	61% n'en mangent jamais
	Une consommation de <b>poissons gras et de poissons maigres</b> en alternance	<b>2 fois par semaine</b> dont 1 poisson gras (sardines, hareng, maquereau, saumon)	69% mangent moins de 2 poissons/semaine et 62% moins d'un poisson gras/semaine
	Une consommation de <b>produits laitiers</b> suffisante mais limitée	<b>2 par jour</b> pour les adultes et 3 pour les enfants	35% des adultes mangent moins de 2 produits laitiers par jour
	<b>L'huile de colza, de noix et d'olive</b>	Les matières grasses ajoutées (huile, beurre, margarine) peuvent être consommées tous les jours en petites quantités <b>Privilégiez l'huile de colza, de noix et d'olive</b>	
	<b>Les aliments de saison et les aliments produits localement</b>		
	<b>Les aliments bio</b>		

<b>Réduire</b> 	<b>L'alcool</b>	<b>Maximum 2 verres par jour</b> et pas tous les jours	22% des Français de métropole sont au-dessus des repères de consommation à moindre risque =>Gain d'économies possibles dans le budget alimentation (à réaffecter vers des produits plus favorables à la santé)
	<b>Les produits sucrés et les boissons sucrées</b>	Il est recommandé de <b>limiter les boissons sucrées</b> , les aliments gras, sucrés, gras et ultra-transformés	28% boivent plus d'une boisson sucrée/jour ⇒ Gain d'économies possibles dans le budget alimentation (à réaffecter vers des produits plus sains)
	<b>Les produits salés</b>	Il est recommandé de <b>réduire sa consommation</b> de sel	79% ont une consommation supérieure à 6g/jour ⇒ Gain d'économies possibles dans le budget alimentation (à réaffecter vers des produits plus sains)
	<b>La charcuterie</b>	Limiter la charcuterie à <b>150g par semaine</b>	63% mangent plus de 150g/semaine ⇒ Gain d'économies possibles dans le budget alimentation (à réaffecter vers des produits plus sains)
	<b>La viande</b> (porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats)	Privilégier la volaille et limiter les autres viandes à <b>500g par semaine</b>	32% mangent plus de 500g de viande (hors volaille) en semaine ⇒ Gain d'économies possibles dans le budget alimentation (à réaffecter vers des produits plus sains)
	<b>Les produits Nutri-Score D et E</b>		

\*Données pour les adultes de 18 à 54 ans issues de l'étude Esteban 2014-2016. Volet Nutrition- surveillance épidémiologique

Quelques conseils pour le quotidien (*à adapter à votre patientèle et à enrichir en fonction de votre expérience*)

- **Manger équilibré**
  - J'ajoute des légumes secs à mes repas au moins deux fois par semaine
  - Je favorise la cuisine maison et quand j'achète des produits transformés, j'utilise le Nutri-Score pour choisir le produit avec le meilleur score
  - J'ajoute des légumes dans mes tartes ou cakes ou gratin de pâtes
  - Je compose mes apéritifs de fruits, des légumes et des fruits à coque
  - Je varie les formes de fruits et légumes : tentons les spaghettis de courgettes !
  - Je favorise les circuits courts de production de fruits et légumes et les applications anti-gaspillage pour réduire le coût des fruits et légumes
  - Si possible, j'aménage un coin de plantes aromatiques sur mes fenêtres/balcon...
- **Contrôle du poids**
  - Aujourd'hui je ne grignote pas entre les repas !
  - Cette semaine je diminue un peu les quantités au déjeuner !
  - Ne pas se blâmer, ne pas culpabiliser ou trop se frustrer au risque de se démotiver
- **Moins salé pour ma santé**
  - Je goûte avant de saler
  - Je relève le goût avec des épices et des aromates
  - J'achète moins d'aliments riches en sel
  - Pour demain midi, j'évite le plat tout prêt, je cuisine moi-même c'est plus frais et moins cher (quand je regarde le prix au kilo)

## Activité physique et sédentarité

### Chiffres clés

- 30% des hommes et 47% des femmes n'atteignent pas les recommandations d'activité physique<sup>2</sup>
- 80% des adultes déclarent passer plus de 3h par jour devant un écran en dehors de toute activité professionnelle<sup>3</sup>
- Pour les jours travaillés, les adultes passent en moyenne 12 heures/jour assis (9 heures/assis les jours non travaillés)<sup>4</sup>
- 95% de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par un manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis (Anses 2022)

Les bénéfices pour la santé de la pratique régulière d'une activité physique sont avérés, quels que soient l'âge et le genre. Une activité adaptée à l'état de santé et à la condition physique apportera toujours un bénéfice supérieur aux risques liés à la pratique. Les occasions sont nombreuses pour bouger : les activités sportives et de loisirs mais aussi les occupations quotidiennes (déplacements, travail, activités domestiques). Les recommandations de Santé Publique France sont formulées pour permettre à chacun d'intégrer l'activité physique dans son quotidien pour aller, à son rythme, vers la recommandation générale: « Au moins 30 minutes d'activités physiques dynamiques par jour ».

Les bénéfices d'une activité physique régulière sont nombreux :

- Accroît la force musculaire, préserve le capital osseux à l'âge adulte, développe la souplesse et la coordination, contribuant à prévenir et ralentir la perte d'autonomie des personnes âgées en diminuant les risques de chutes, les troubles cognitifs ou en étant vecteur de lien social par exemple
- Joue un rôle important dans la prévention des principales maladies chroniques : maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, cancers (côlon, sein, endomètre)
- Réduit les complications, diminue les risques de récurrence de nombreuses maladies chroniques. Avoir une activité physique régulière améliore la qualité de vie des patients atteints de maladies respiratoires chroniques (asthme, BPCO ...), réduit la mortalité cardiovasculaire de 25 à 30% chez les patients coronariens, est associée à une réduction de 40% de la mortalité globale après un diagnostic de cancer

Par ailleurs la sédentarité est un facteur de risque à part entière, qui se surajoute au risque lié au manque d'activité physique.

### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*

<sup>2</sup> Verdot, C., Salanave, B., Deschamps, V. (2020). Activité physique et sédentarité dans la population française. Situation en 2014- 2016 et évolution depuis 2006- 2007. Bull Epidémiol Hebd. 2020;(15), 296-304. [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/15/2020\\_15\\_1.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/15/2020_15_1.html)

<sup>3</sup> Verdot, C., Salanave, B., Deschamps, V. (2020). Activité physique et sédentarité dans la population française. Situation en 2014- 2016 et évolution depuis 2006- 2007. Bull Epidémiol Hebd. 2020;(15), 296-304. [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/15/2020\\_15\\_1.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/15/2020_15_1.html)

<sup>4</sup> Saidj, M., Menai, M., Charreire, H., Weber, C., Enaux, C., Aadahl, M., Kesse-Guyot, E., Hercberg, S., Simon, C., & Oppert, J. M. (2015). Descriptive study of sedentary behaviours in 35,444 French working adults: cross-sectional findings from the ACTI-Cités study. BMC public health, 15, 379

Les approches motivationnelles recommandent une écoute bienveillante et une attitude non culpabilisante afin d'augmenter l'activité physique et de réduire la sédentarité. Il est également essentiel de rester positif :

- une activité physique limitée vaut mieux qu'aucune activité physique
- si la personne n'atteint pas le niveau recommandé, une quantité limitée d'activité physique sera néanmoins bénéfique pour sa santé

Pour les adultes, il est recommandé de pratiquer 30 minutes d'activité physique dynamique (activité d'intensité modérée à élevée), au moins 5 jours par semaine en évitant de rester 2 jours consécutifs sans pratiquer. Les activités physiques à visée cardiorespiratoire et celles à visée musculaire peuvent être intégrées dans une même activité ou au cours de la même journée.

Il existe différents types d'exercice :

- Les exercices d'endurance améliorent la capacité cardio-respiratoire et donc diminuent l'essoufflement.
- Les exercices de renforcement musculaire augmentent la force, la puissance et l'endurance musculaires.
- Les exercices d'équilibre et d'assouplissement améliorent la souplesse et la coordination des gestes.



**Votre médecin vous aide à augmenter votre activité physique**

Il vous conseille et vous soutient dans vos efforts. Si nécessaire, votre médecin fait un bilan de votre condition physique avant que vous vous lanciez.

**Vous fixez ensemble des objectifs réalistes**

**Vous diminuez vos activités sédentaires**, le temps passé assis ou devant des écrans.

**Vous augmentez votre activité du quotidien** : vous empruntez les escaliers, vous déplacez à pied ou à vélo le plus souvent possible, promenez votre chien.

**Vous participez à un programme d'activité physique adaptée (APA)**

- Prescrit par un médecin
- Encadré par un professionnel de santé ou un enseignant en APA
- Progressif, personnalisé, sécurisé
- Pour une durée limitée

**Vous faites de l'activité physique supervisée ou du sport-santé**

- Parfois prescrit par un médecin
- Encadré par un éducateur sportif formé
- En groupe
- Adapté mais non personnalisé

**Vous pratiquez une activité physique ou sportive régulière et autonome**

- Celle qui vous plaît
- Le plus longtemps possible

**Les deux règles d'or de l'activité physique sont « progressivité » et « régularité ».** Il est important également de permettre au corps de se préparer, puis de récupérer avant et après une activité



physique. Il faut veiller également à s'alimenter et boire suffisamment pour pratiquer votre activité physique.

Plusieurs degrés d'intensité sont possibles selon l'augmentation de la fréquence cardiaque qu'elle provoque. Quelques exemples pratiques :

Intensité	Type d'activité physique
Faible	Marche lente, repasser, faire la poussière, bricolage, entretien mécanique, arroser le jardin, pétanque, billard, bowling, tennis de table, danse de salon ...
Modérée	Marche rapide (d'un bon pas 5 à 6,5 km/h), monter lentement les escaliers, laver les vitres ou la voiture, passer l'aspirateur, jardinage léger, ramassage des feuilles, aérobic, danse, vélo loisir (15 km/h) ou natation plaisir, aquagym, badminton, ...
Elevée	Marche rapide (>6,5 km/h) ou avec dénivelé, randonnée en moyenne montagne, montée rapide d'escaliers, bêcher, jogging, saut à la corde, VTT, natation rapide, football, escalade...

Pour encourager les individus à être plus actifs physiquement, les recommandations sont formulées pour permettre à chacun d'intégrer l'activité physique dans son quotidien. La pratique d'une activité physique pour les déplacements quotidiens de courtes distances est ainsi encouragée. **Les mobilités actives (marche, vélo) sont un levier essentiel pour augmenter l'activité physique.**

Une synthèse pour les professionnels des recommandations **scientifiques** actualisées, sur l'activité physique et la sédentarité, pour toutes les populations, a été publiée par Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/synthese-pour-les-professionnels-des-recommandations-de-l-anses-de-fevrier-2016-sur-l-activite-physique-et-la-sedentarite.-actualisation-des-repere>

Concernant la sédentarité, il est également recommandé de réduire le temps total quotidien passé en position assise ou allongée et d'interrompre les périodes prolongées passées en position assise ou allongée au moins toutes les 90 à 120 minutes par une activité de marche de quelques minutes.

#### **Activité physique adaptée (APA) :**

Pour favoriser l'activité physique (AP), il existe désormais la prescription d'activité physique adaptée (APA). L'activité physique adaptée est une thérapeutique non médicamenteuse validée par la Haute Autorité de santé (HAS) (2011).

L'APA se justifie pour les personnes présentant des facteurs de risque, une maladie chronique ou en perte d'autonomie<sup>5</sup> et dont les capacités fonctionnelles ne leur permettent pas de pratiquer des activités physiques (AP) ou sportives ordinaires en autonomie et en sécurité, et considérées comme physiquement « inactives », car n'ayant pas un niveau d'AP conforme aux recommandations de l'OMS. L'APA est dispensée dans le cadre de programmes structurés encadrés par des professionnels de santé ou qualifiés en APA. L'APA peut être prescrite<sup>6</sup> par tout médecin intervenant dans la prise en charge du patient et peut être renouvelée par le masseur-kinésithérapeute (sauf avis contraire du médecin).

<sup>5</sup> [Décret n° 2023-235 du 30 mars 2023 fixant la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées](#)

<sup>6</sup> [Décret n° 2023-234 du 30 mars 2023 relatif aux conditions de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

La HAS a publié des référentiels d'aide à la prescription d'activité physique pour 17 pathologies et état de santé: [Haute Autorité de Santé - Consultation et prescription médicale d'activité physique à des fins de santé \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr)

Des dispositifs de prescription de l'activité physique ont été mis en place dans certaines régions (se renseigner auprès de l'ARS) et les Maisons Sport-Santé peuvent accueillir, informer et orienter les personnes avec une prescription d'APA.

Quelques conseils pour le quotidien (*à adapter à votre patientèle et à enrichir en fonction de votre expérience*)

- **Pour augmenter mon activité physique:**

- **Pas besoin d'être sportif**, je saisis toutes les occasions pour bouger un peu chaque jour : pendant mes trajets quotidiens (ex : privilégier marche et vélo si possible, en bus ou métro descendre une station plus tôt, en voiture se garer un peu plus loin), à la maison ou au travail (faire des pauses actives), pendant mes loisirs (ex : jardiner, bricoler, jouer dehors au ballon avec les enfants, ...)
- **Chaque instant d'activité physique compte** : saisir chaque opportunité d'avoir une activité physique, même de courte durée (10 minutes de marche en extérieur, 5 minutes de gymnastique) car tout au long de la semaine, ces minutes s'accumulent.
- **Je suis retraité**, je peux me renseigner auprès de ma caisse de retraite ou en ligne sur [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr) pour trouver un atelier
- **Je suis dans un établissement social ou médicosocial**, je peux m'adresser au référent pour l'activité physique et sportive
- **Je suis dans une famille monoparentale**, j'optimise les moments où les enfants sont déjà gardés ou durant leur activités extra scolaires (aller nager pendant le cours de natation des enfants par exemple) ou j'adopte une activité sportive à la maison tôt le matin ou à la pause déjeuner au travail
- **Favoriser les activités en famille** : le dimanche on peut marcher en forêt avec les enfants, éventuellement en trottinette, faire du vélo ou aller à la piscine. Le yoga, le fitness ou la danse se pratiquent aussi avec les enfants véritables partenaires ou même coach sportif le temps d'un après-midi

- **Pour favoriser la mobilité active:**

- Je laisse ma voiture au garage pour les courtes distances
- En ville, je participe à un atelier de vélo et de remise en selle
- Pour mes trajets, je réfléchis à une alternative train + vélo

- **Contre le mal de dos et des articulations, je bouge :**

- Je pratique une activité physique adaptée même quand j'ai mal
- Bouger prévient la lombalgie et contribue à guérir plus vite d'une lombalgie aigüe
- Lumbago : le repos au lit n'est pas conseillé, il est conseillé de conserver ses activités quotidiennes en veillant à avoir des postures protégeant le dos, marcher, s'étirer

- **Pour réduire la sédentarité**

- Je me lève au moins toutes les deux heures, encore plus c'est mieux
- Demain, je consulte mes mails debout, je passe mes coups de téléphone debout
- Ce soir devant la télé je bouge, pendant les pubs / Je bouge entre deux épisodes de ma série préférée

## Tabac, Alcool et autres Addictions

### Chiffres clés

- En 2022, la France comptait environ **12 millions de fumeurs quotidiens** (24,5 % des 18-75 ans) (données Santé Publique France)
- Le tabac constitue la **1<sup>ère</sup> cause de mortalité** précoce (avant 65 ans), de mortalité par cancer et de mortalité par maladies cardiovasculaires.
- 3 millions de personnes vivent avec une broncho-pneumopathie chronique obstructive due principalement au tabac (HAS 2019)
- L'alcool est le 2<sup>ème</sup> facteur de risque de cancer en France après le tabac
- Le cannabis est la 1<sup>ère</sup> drogue illicite consommée en France : 11 % des 18 à 64 ans en ont consommé au moins une fois au cours de l'année écoulée

**TABAC : Arrêter de fumer est bénéfique à tous les âges et il n'est jamais trop tard.** Arrêter de fumer est difficile en raison de la dépendance qui est très forte. Il existe trois types de dépendance : physique due à la nicotine, psychologique (c'est un plaisir chez de nombreux fumeurs) et comportementale (soirée entre amis ou pause au travail par exemple).

**Les premiers bénéfices de l'arrêt du tabac sont rapides à apparaître** : deux semaines après la dernière cigarette, le risque d'infarctus diminue et on respire mieux. Près de 6 fumeurs quotidiens sur 10 souhaitent arrêter de fumer. Les traitements de substitution nicotinique ont prouvé leur efficacité, notamment lorsqu'ils sont prescrits et que la démarche fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel de santé<sup>7</sup>.

**ALCOOL** : Il est important de rappeler aux personnes qu'il n'y a pas de consommation d'alcool sans risque et que les risques pour la santé augmentent au cours de la vie avec la quantité d'alcool consommée.

Des repères de consommation à moindre risque ont été définis en 2017 : pas plus de 10 verres standard par semaine et pas plus de 2 verres standard par jour avec des jours sans consommation d'alcool. Pendant la grossesse, le principe doit être celui de l'abstinence car il n'y a pas de seuil à « moindre risque » pour l'enfant.

**CANNABIS** : il diminue la concentration, la mémoire et perturbe la vigilance. Il est important de repérer les consommations de cannabis chez le jeune (jusqu'à 25 ans environ) car son cerveau encore en maturation est plus vulnérable aux effets du cannabis.

### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*

Selon la HAS, l'accompagnement au cours d'un entretien comporte deux étapes clés : le **Repérage** Précoce des consommations de tabac, d'alcool, de cannabis et d'autres substances psychoactives et **l'Intervention Brève** (RPIB). De nombreux documents concernant la démarche RPIB sont disponibles et des formations sont accessibles. Cette démarche appliquée par le professionnel permet :

- D'évaluer de façon précoce chez les adultes la consommation des substances psychoactives et d'en évaluer le risque ;
- De proposer une intervention brève chez les consommateurs à risque ;
- De proposer un accompagnement afin de favoriser la réduction ou l'arrêt de ces consommations.

<sup>7</sup> [Haute Autorité de Santé - Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/prevention/la-prevention-primaire/la-prevention-primaire-chez-le-patient/la-prevention-primaire-chez-le-patient-2017)



- Dès **qu'une consommation d'opioïdes** est repérée (médicaments antalgiques, usages d'héroïne...), **le professionnel informe sur le risque de surdosage** et sur l'intérêt de se **procurer de la naloxone, l'antidote efficace en cas de surdosage.**

Ce questionnement *via* le RPIB sur la consommation de substances psychoactives est le premier temps d'un suivi et d'une orientation dans un parcours de soins adapté

Quand la consommation est nulle ou à faible risque, le suivi, qui peut être réalisé par le professionnel de 1<sup>er</sup> recours, peut se résumer à une réévaluation périodique de cette consommation et un renforcement des conduites favorables à la santé.

Un soutien de l'effort de réduction des risques de dommages physiques, psychiques ou sociaux doit être apporté, dans une relation partenariale de confiance et d'échange avec le professionnel de santé.

En cas de reprise de la consommation, de survenue de dommages ou de dépendance, il est important **d'orienter vers un professionnel addictologue ou tabacologue**, en centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), à l'hôpital ou en ville.

Quelques conseils pour le quotidien (à adapter à votre patientèle et à enrichir en fonction de votre expérience)

- **Il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer**
  - o Je me fixe une date pour arrêter et je préviens mes proches pour obtenir soutien et bienveillance
  - o Aujourd'hui je finis la matinée sans fumer
  - o Je change de routine pour éviter les endroits et les situations où j'ai l'habitude de fumer
  - o J'utilise des activités de diversion pour faire face au besoin urgent de fumer (se promener, boire un grand verre d'eau, se laver les mains ...)
  - o J'utilise l'appli (gratuite) de coaching Tabac info service

## Bien-être mental et social

### Chiffres clés

- 24% des Français de plus de 18 ans déclarent être anxieux en décembre 2022, et 17% déclarent être déprimés (Santé publique France, CoviPrev)
- Le taux de suicide en France, bien qu'en baisse régulière depuis 20 ans, reste élevé : 13,2 pour 100 000 habitants (Inserm, CepiDC)
- 2 millions de personnes de 60 ans et plus sont isolées en France (Petits Frères des Pauvres, baromètre 2021) dont 532 000 sont en situation de mort sociale (DREES, 2022)
- Les Français sont les plus gros consommateurs de psychotropes du monde : plus d'un quart des Français consomment des anxiolytiques, des antidépresseurs, des somnifères et autres médicaments psychotropes (données EPI-PHARE/DREES, 2020)

La santé mentale est une composante de la santé **aussi importante** que la santé physique. « *Il n'y pas de santé sans santé mentale* », rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La santé mentale ne se définit pas seulement par l'absence de trouble psychique. Au sens large, la santé mentale correspond à un état de **bien-être mental** qui nous permet de faire face aux sources de stress de la vie (notamment quotidienne), de réaliser notre potentiel, de bien apprendre **et** de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté (OMS). **Il est possible de ressentir un bien-être mental malgré un trouble psychique, et inversement.**

La santé mentale est **multifactorielle** : elle est influencée par des facteurs génétiques, individuels, environnementaux, sociaux... Si certains facteurs ne peuvent être modifiés, il faut prêter une attention particulière à ceux sur lesquels une action est possible.

A titre d'exemple, **le repérage de l'isolement social peut se faire en interrogeant sur le sentiment de solitude et la fréquence des relations** (famille, amis, voisins, travail, association). Il a des conséquences sur la santé mentale et physique et peut être vecteur de non-recours aux droits notamment en termes de soin. Pour repérer l'isolement social et orienter la personne vers les bons acteurs et dispositifs, le professionnel peut s'appuyer sur [le guide de repérage des situations d'isolement](#) et [un annuaire en ligne](#) des ressources et acteurs contribuant à de nombreuses solutions pour rompre son isolement (voir également le kit d'orientation en annexe VI).

### Repérer

Pour les personnes de plus de 18 ans, deux outils de dépistage très courts sont considérés utiles en soins primaires :

- Le **Patient Health Questionnaire** (LePHQ-2) peut être utilisé comme outil de repérage d'une dépression caractérisée chez l'adulte. Il est composé de deux questions concernant l'humeur et la capacité à ressentir le plaisir. Il est présenté ci-dessous :

Au cours des 2 dernières semaines, à quelle fréquence avez-vous été gêné(e) par les problèmes suivants ?	Jamais	Plusieurs jours	Plus de la moitié du temps	Presque tous les jours
Peu d'intérêt ou de plaisir à faire les choses	0	+1	+2	+3
Être triste, déprimé(e) ou désespéré(e)	0	+1	+2	+3

**Résultats :** Un score  $\geq 3$  évoque un trouble dépressif caractérisé et doit conduire à orienter le patient vers un professionnel de la santé mentale : psychologue ou psychiatre.

- Le questionnaire GAD-2 (**Generalized Anxiety Disorder 2 item scale**) est un outil de dépistage très rapide et facile à réaliser du trouble d'anxiété généralisée (TAG) mais il ne permet pas d'en mesurer la sévérité. Il est présenté ci-dessous :

Au cours des 2 dernières semaines, à quelle fréquence avez-vous été gêné(e) par les problèmes suivants ?	Jamais	Plusieurs jours	Plus de la moitié du temps	Presque tous les jours
Sentiment de nervosité, d'anxiété ou de tension	0	+1	+2	+3
Incapable d'arrêter de vous inquiéter ou de contrôler vos inquiétudes	0	+1	+2	+3

**Résultats :** Un score  $\geq 3$  indique la possibilité d'un trouble anxieux et doit conduire à orienter le patient vers un professionnel de la santé mentale apte à apprécier la sévérité du trouble (psychologue ou psychiatre).

#### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*

La **parole des personnes** joue un rôle central en matière de bien-être mental et social. Il est donc nécessaire d'adopter une **attitude bienveillante, empathique et ouverte**, à travers une **écoute attentive et active**, sans jugement ni injonction. Par ailleurs, tout le monde est concerné par la santé mentale et peut agir pour la préserver.

De **nombreuses ressources, gratuites ou non**, existent et peuvent être proposées. (cf. kit d'orientation en annexe VI).

#### *Aider à repérer les schémas répétitifs pour pouvoir les modifier. Aider à en prendre conscience*

Aider la personne à se remémorer ce que lui a été d'utilité dans le passé lorsqu'elle a déjà réussi à surmonter des difficultés. Ce qui a été appris/mobiliser par la personne à ces occasions peut être mis à profit en faisant une liste des activités/pensées/comportements qui avaient été aidants (par exemple : échanger avec une personne de confiance, faire du sport en extérieur, pratiquer une activité artistique) afin de le réutiliser.

**Quelques conseils** de prévention, à adapter à chaque individu, sont présentés ci-dessous :

- Parler de ses émotions
- Rester actif en faisant de l'exercice physique régulièrement
- Manger équilibré
- Eviter les excès d'alcool
- Faire attention à son sommeil (quantité et qualité)
- Rester en contact avec ses proches bienveillants, famille ou amis
- Demander de l'aide aux proches ou à un professionnel (médecin, psychologue) en cas de difficulté
- Faire des activités que l'on apprécie
- S'accepter, avec ses imperfections
- S'investir pour les autres, par l'entraide et la solidarité



### **Quelques conseils pour la gestion du stress :**

- J'essaie de respirer deux trois fois profondément dans la journée
- Je prends une minute pour respirer profondément
- Je fais la liste des priorités pour éliminer l'inutile
- Je vais apprendre à lâcher prise avant d'aller dormir (pas d'écrans, pas de pensées négatives...)
- Quand mon stress me « déborde », je prends rdv avec un médecin
- Je me note de baisser mon rythme d'activité le soir
- Je cherche la cause de ma boule au ventre
  
- **Quelques conseils pour se sentir moins seul :** Je me renseigne auprès de ma mairie ou d'associations pour trouver des activités (souvent gratuites) en groupe de loisir, culturel, sportif...
- Si j'ai besoin de parler, j'appelle S.O.S Amitié (09 72 39 40 50), dont l'écoute est gratuite, inconditionnelle et sans jugement ni conseil. Je peux aussi joindre l'association par tchat et messagerie (<https://www.sos-amitie.com/>)
- Si j'ai plus de 50 ans, je peux appeler le numéro vert de solitud'écoute (0 800 47 47 88) pour trouver de l'aide
- Je planifie des activités régulières ou occasionnelles avec d'autres personnes
- Je propose mon aide à d'autres personnes, à des associations ou je me renseigne sur les missions disponibles grâce à la plateforme en ligne [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr) ...

### **Au travail :**

- J'apprends à prioriser et si besoin, je demande de l'aide car je ne peux pas tout faire
- Au travail, lors des pauses, je repense à mes succès
- J'ose demander de l'aide à mon entourage professionnel (supérieur hiérarchique, collègues, service des ressources humaines...)
- Je pense à contacter le médecin du travail si ça ne va pas



## Sommeil

### Chiffres clés

- En 50 ans, le **temps de sommeil des Français a diminué** d'une heure et demie (Baromètre SpF 2019)
- Ces dernières décennies, la fréquence des **troubles du sommeil**, qui touchent une part importante de la population (1 personne sur 3 en France), a augmenté<sup>9</sup> (INSERM)
- Depuis le 1<sup>er</sup> confinement, une augmentation globale des problèmes de sommeil et un maintien de ces problèmes à un niveau élevé sont constatés (61,3% en mars 2020 et 69 % en décembre 2022 vs. 49,4% en 2017 selon le Baromètre Santé publique France).

La perte de sommeil affecte le fonctionnement cérébral et peut entraîner des symptômes psychiatriques (incluant hallucinations, délires et perturbations de l'humeur), des atteintes cognitives et immunitaires ainsi des maladies aiguës ou chroniques (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires...). Par exemple :

- Le risque de rhume est multiplié par 4 si le temps de sommeil est inférieur à 6h (comparativement à la norme de 7 heures de sommeil en moyenne) ;
- L'insomnie est une cause d'anxiété, de dépression, d'erreurs de raisonnement et d'anomalies perceptuelles ;
- Un temps de sommeil court augmente de 55 % le risque d'être obèse pour un adulte (par rapport à la moyenne de 7h) et de 89 % pour un enfant. Un temps de sommeil court est également prédictif de la survenue de l'obésité avec un risque de devenir obèse multiplié par 2 pour chaque heure de sommeil en moins ;
- Un temps de sommeil court est associé et prédictif de diabète, indépendamment de l'obésité ; il en est de même pour l'hypertension artérielle, les maladies coronariennes, la mortalité d'origine cardiovasculaire et l'inflammation systémique, dont on sait qu'elle joue un rôle majeur dans la morbi-mortalité d'origine cardiovasculaire

### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*

Une **bonne nuit** de sommeil nécessite au moins 5h à 7h30, selon les personnes. Le sommeil doit également être de bonne qualité et passer par différentes phases. Néanmoins, les besoins de sommeil varient grandement selon les individus, mais aussi au cours de la vie. L'environnement, l'hygiène et le rythme de vie jouent un rôle sur la capacité à dormir et bien récupérer lors d'une nuit de sommeil.

Il est important de prendre en compte les **contraintes** qui pèsent sur le sommeil des adultes : d'une part des **contraintes professionnelles** (horaires de travail, stress, travail posté...), et d'autre part des **responsabilités familiales** (enfants, vie de famille, aidant d'un senior dépendant...).

**Avec l'avancée en âge**, de nombreux changements biologiques affectent le sommeil : sommeil moins profond la nuit, délai d'endormissement allongé, augmentation du nombre et de la durée des éveils nocturnes...

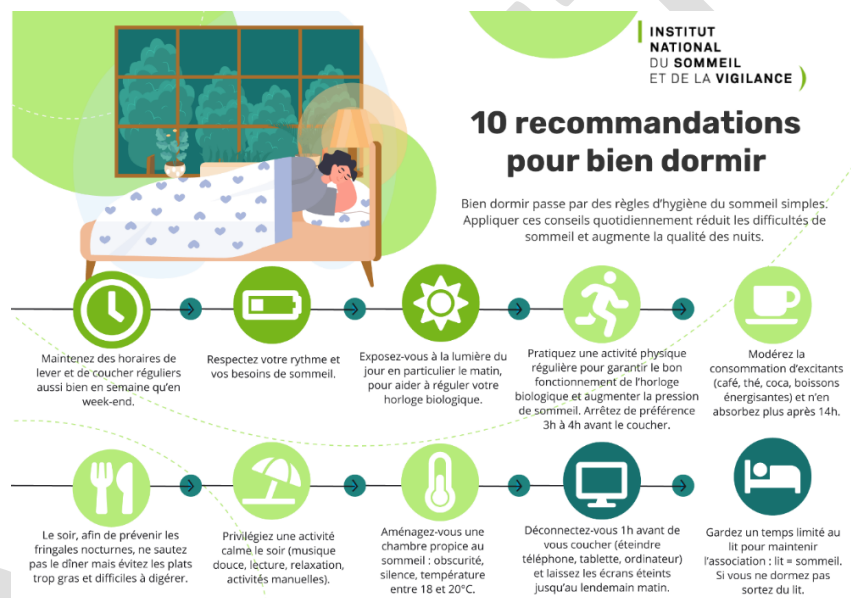
Une attention particulière doit être portée à la prescription de médicaments pour favoriser le sommeil chez les personnes âgées. Notamment, les benzodiazépines et médicaments apparentés sont souvent prescrits pour leur effet hypnotique, comme somnifères, ainsi que pour leur effet anxiolytique. Or, les

<sup>9</sup> <https://www.inserm.fr/dossier/sommeil/>

benzodiazépines ne sont efficaces sur les troubles du sommeil que sur de courtes durées. **Il est ainsi recommandé de ne pas dépasser 4 semaines de traitement pour les troubles du sommeil et 12 semaines pour les symptômes anxieux.** Au-delà, l'efficacité des benzodiazépines diminue et le patient s'expose à un risque de dépendance physique et psychique. De plus, les personnes âgées sont plus sensibles aux effets indésirables de ces médicaments et peuvent présenter, en conséquence, une perte d'autonomie. Ces effets indésirables incluent des troubles de la vigilance, des troubles de la mémoire, des chutes et des accidents, des fausses routes et, enfin, des troubles du comportement.

Pour accompagner les troubles du sommeil, il est important de déterminer les raisons médicales de l'anxiété et des troubles du sommeil. Par exemple, une dépression peut être en être la cause. Pour mémoire, **la dépression chez les personnes âgées est sous-diagnostiquée et insuffisamment traitée.** Il est recommandé de privilégier l'approche non médicamenteuse, de respecter les durées de traitement, d'essayer d'arrêter ou diminuer les doses consommées.

**Quelques conseils** pour favoriser le sommeil sont présentés dans l'infographie ci-dessous :



(Source : Institut national du sommeil et de la vigilance, <https://institut-sommeil-vigilance.org/10-recommandations-de-nos-medecins-du-sommeil-pour-bien-dormir/>)

En cas de trouble du sommeil ou de retentissement important d'un manque de sommeil sur la santé physique ou mentale de la personne, son médecin traitant pourra prescrire des examens du sommeil (tenue d'un agenda, polygraphie ventilatoire pour un diagnostic éventuel d'apnée du sommeil...) ou l'adresser à un centre du sommeil (liste [Carte des centres agréés - SFRMS \(sfrms-sommeil.org\)](https://www.sfrms-sommeil.org/)).

## Prévention des Cancers

### Chiffres clés

- , les cancers représentent la **1<sup>ère</sup> cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme** selon Santé publique France
- Le nombre estimé de nouveaux cas de cancer en 2023 est d'environ 430 000, et celui de décès par cancer en 2018 est d'environ 160 000 (Institut National du Cancer - INCa)
- Les cancers de la **prostate**, du **sein**, du **côlon-rectum** et du **poumon** sont les cancers les plus fréquents en France (Santé Publique France)
- Actuellement, **4 cancers sur 10 sont dus à des facteurs de risque évitables**<sup>10</sup>

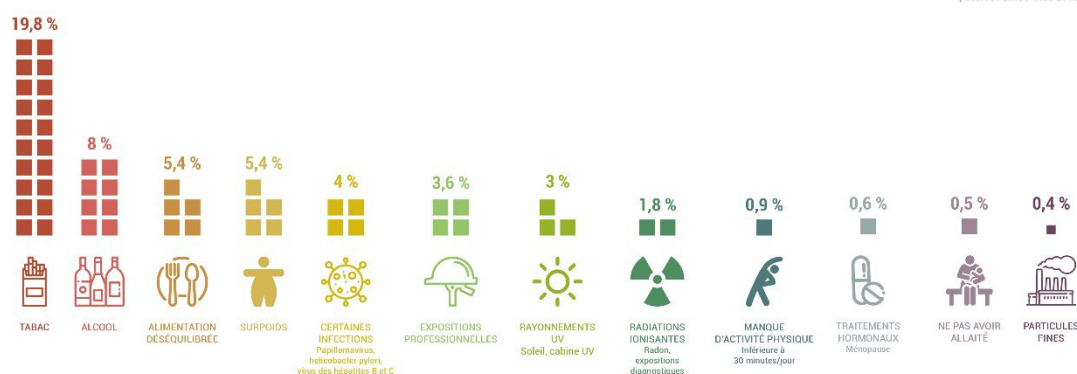
### Repérer

Enjeu prioritaire dans la lutte contre les cancers, la **prévention primaire** passe, notamment, par une **meilleure prise en compte du poids respectif des différents facteurs de risque connus** et des actions pouvant être mises en œuvre afin de réduire ces risques. Les facteurs de risque avérés sont présentés ci-dessous, classés par ordre d'importance en fonction de la part de cancers qui leur est attribuable :

### Proportion des cancers liés aux principaux facteurs de risque

On peut prévenir 40 % des cas de cancers (142 000/an) grâce à des changements de comportements et des modes de vie

(Source : CIRC / INCa 2018)



Dans une logique de **prévention secondaire**, **détecter** un cancer à un stade précoce **augmente considérablement les chances de guérison** du malade, avec moins de séquelles. Cette détection repose sur le **dépistage des cancers** (sous des modalités spécifiques selon les cancers et selon le niveau de risque des individus), et sur la **sensibilisation** des patients à certains signes d'alerte justifiant une consultation médicale. Certains cancers, pour lesquels des examens de référence ont démontré leur efficacité, sont accessibles via des **programmes de dépistage organisé** par les pouvoirs publics. C'est actuellement le cas pour le cancer du **sein**, le cancer **colorectal** et le cancer du **col de l'utérus**.

### Accompagner sa patientèle vers la prévention

#### Prévention primaire

Les **principaux facteurs de risque évitables** des cancers (consommation de tabac, consommation d'alcool, alimentation déséquilibrée, surpoids et obésité) sur lesquels il est recommandé d'agir sont présentés dans les autres fiches thématiques.

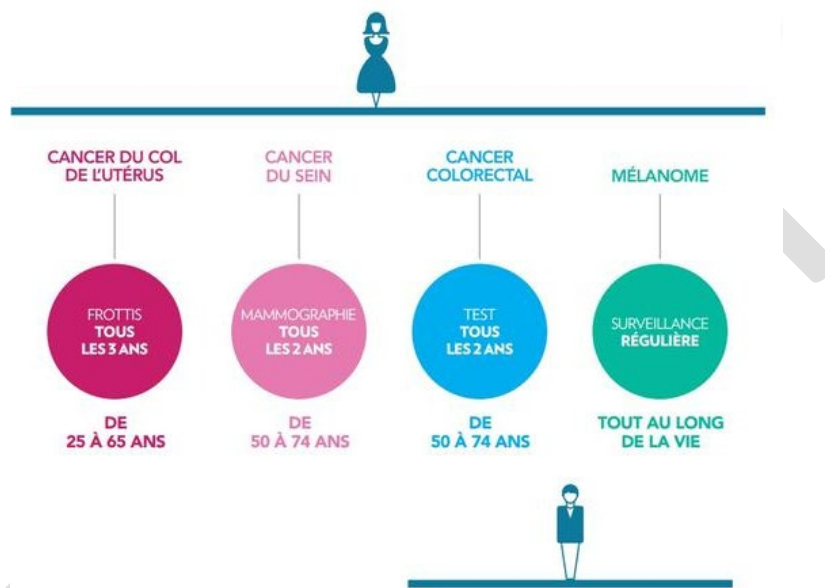
Concernant les **rayonnements ultraviolets**, principal facteur de risque des cancers de la peau, il est conseillé de **limiter au maximum son exposition au soleil**, particulièrement pendant les heures où les

<sup>10</sup> Les cancers attribuables au mode de vie et à l'environnement en France en 2015, BEH N°21, juin 2018, Santé Publique France

rayons solaires sont les plus intenses (en été, entre 10h et 14h en Outre-mer et entre 12h et 16h en métropole). En cas d'exposition, il est conseillé de porter des vêtements couvrants et d'appliquer de la crème solaire. Par ailleurs, il est recommandé de ne pas avoir recours au bronzage artificiel.

### Prévention secondaire

Les **modalités de dépistage** des cancers dépendent fortement des **types de cancers** et du **niveau de risque des individus**. Les modalités des programmes de dépistage organisé sont présentées ci-dessous. Des informations sur les autres situations de dépistage sont disponibles : <https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Depistage-et-detection-precocoe>



Le programme de **dépistage organisé des cancers du sein** cible les **femmes âgées de 50 à 74 ans à risque moyen**, c'est-à-dire sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier. Elles sont invitées **tous les 2 ans** à réaliser une **mammographie** (avec double lecture) et un **examen clinique des seins** auprès d'un radiologue agréé.

Le programme national de **dépistage organisé du cancer colorectal** s'adresse, **tous les 2 ans, aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans** ne présentant ni symptômes, ni antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer ou de maladie touchant le côlon ou le rectum, ni facteurs de risque particuliers. Le dépistage repose sur un examen de biologie médicale utilisant un test immunologique quantitatif de recherche de sang dans les selles sur la base d'un auto-prélèvement unique.

La remise du kit peut être effectuée :

- par un médecin : par son médecin traitant, par un gynécologue, par un hépatogastroentérologue, par un médecin d'un centre d'examen de santé du régime général de l'assurance maladie.
- par un pharmacien d'officine ;
- par envoi postal directement à domicile suite à une commande en ligne.

Le programme de **dépistage organisé des cancers du col de l'utérus** concerne **toutes les femmes asymptomatiques âgées de 25 à 65 ans**, sauf cas particuliers. La proposition de réalisation d'un

dépistage du cancer du col de l'utérus par les professionnels de santé assurant le suivi gynécologique de la femme constitue le principal mode d'entrée dans le dépistage. **De 25 à 29 ans**, le dépistage est fondé sur la réalisation de deux examens cytologiques à un an d'intervalle, suivis d'un nouveau test de dépistage 3 ans plus tard si le résultat des deux premiers est normal ; **à partir de 30 ans et jusqu'à 65 ans**, le dépistage est fondé sur la réalisation d'un **test HPV-HR tous les 5 ans**, à débiter 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat était normal, ou dès 30 ans, en l'absence d'examen cytologique antérieur.

La détection précoce d'un mélanome cutané offre une meilleure chance de guérison. Pour accompagner la personne, vous pouvez lui conseiller un auto-examen régulier de la peau qui permet le repérage de toute lésion suspecte. L'auto-examen de la peau est recommandé une fois tous les trois mois, notamment si la personne présente un ou plusieurs facteurs de risque de mélanome. Pour réaliser cet auto-examen de la peau, la personne s'installe dans une pièce bien éclairée. Elle se munit d'un miroir sur pied et un miroir à main. Il faut se déshabiller totalement et inspecter l'intégralité de votre corps.

L'auto-examen de la peau se déroule en trois temps :

- L'examen direct : observer à l'œil nu la paume des mains, la plante des pieds, les ongles, les doigts et les espaces entre les doigts, les bras et avant-bras, les cuisses et les jambes.
- L'examen avec miroir en pied : se placer devant un miroir en pied vertical et examiner la peau de haut en bas. Tourner vers le miroir le côté gauche, puis le côté droit du corps, les bras levés à la verticale.
- L'examen avec un miroir à main : pour les zones de peau non accessibles à l'œil nu, s'aider d'un miroir à main. Assis sur un tabouret, surélever chaque jambe pour examiner la face interne, externe et postérieure du mollet et de la cuisse. La face postérieure des bras, la nuque, le dos, le cuir chevelu et la région génitale seront aussi examinés à l'aide du miroir à main.

Pour l'examen du cuir chevelu, demander l'aide d'une personne qui examinera consciencieusement la tête en déplaçant les cheveux par mèches.

La présence d'un ou de plusieurs des signes suivants nécessitent un avis médical rapide :

- Une lésion ancienne de la peau qui se met à saigner quand on la touche, qui grossit ou qui se modifie ;
- Une plaie qui ne cicatrise pas ;
- Une tache brune ou un bouton qui apparaît sur la peau et qui persiste ;
- Un grain de beauté différent des autres. Tous les grains de beauté d'une personne se ressemblent. Celui qui « n'est pas comme les autres » doit donc attirer votre attention. C'est le principe du « vilain petit canard » ;
- Un grain de beauté qui change d'aspect rapidement (dans sa forme, sa taille, sa couleur ou son épaisseur). Aidez-vous des critères ABCDE.

La « règle ABCDE » peut aider à reconnaître les signes d'alerte :

- A comme Asymétrie : le grain de beauté n'est pas régulier, ni rond, ni ovale et ses reliefs ne sont pas répartis régulièrement autour de son centre
- B comme Bords irréguliers : ses bords sont irréguliers et mal délimités
- C comme Couleur : il présente plusieurs couleurs (noir, bleu, marron, rouge ou blanc)
- D comme Diamètre : il est de grande taille (plus de 6 mm)

- E comme Évolution : il évolue et grossit, change d'épaisseur et de couleur.

### Recours aux dépistages organisés

Les recours aux dépistages organisés sont relativement faibles (< 35% pour le cancer colorectal). L'accompagnement des patients joue un rôle essentiel, dans le respect de leurs opinions et de leurs choix. La relation de confiance est déterminante. L'approche motivationnelle au cours de l'entretien peut favoriser le recours aux dépistages organisés.

En cas de réticence d'un patient à réaliser un examen de dépistage, quelques conseils sont présentés ci-dessous :

- Examiner ses réticences concernant ce dépistage ;
- Identifier ses connaissances et adapter le discours en conséquence ;
- L'aider à faire une balance décisionnelle en lui délivrant une information complète et loyale ;
- Attendre son approbation pour lui délivrer les informations techniques sur l'examen :
  - Pour le dépistage du cancer du sein, l'examen comporte une mammographie (deux clichés par sein, face et oblique) et un examen clinique des seins. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais. Toute mammographie normale est systématiquement relue par un second radiologue expert. Les résultats définitifs accompagnés des clichés sont adressés à la patiente dans un délai de quinze jours environ, et peuvent être également communiqués au médecin traitant et/ou au gynécologue. Lorsqu'une anomalie est décelée, le radiologue (premier lecteur) effectue immédiatement un bilan diagnostique pour raccourcir le délai d'une éventuelle prise en charge. Il peut s'agir de nouveaux clichés ou d'examen complémentaires, notamment d'une échographie. Cette éventuelle échographie est prise en charge par l'Assurance Maladie dans les conditions habituelles. Le médecin traitant et/ou le gynécologue sont prévenus des résultats (à la demande de la patiente).
  - Pour le dépistage du cancer colorectal, le test propose la détection de sang dans les selles non visible à l'œil nu grâce à l'utilisation d'anticorps. L'accès au kit de dépistage est possible à l'occasion d'une consultation avec un médecin généraliste, un gynécologue, un gastro-entérologue. Il est également possible de commander le kit de dépistage en ligne et le recevoir chez vous, depuis le site [monkit.depistage-colorectal.fr](http://monkit.depistage-colorectal.fr) avec un guide utilisateur ou de le retirer en officines.
  - Le dépistage du cancer du col de l'utérus est réalisé à partir d'un prélèvement cervico-utérin quel que soit le test de dépistage qui sera ensuite réalisé en laboratoire : l'examen cytologique ou examen des cellules prélevées pour les femmes de 25 à 29 ans ou la réalisation d'un test HPV-HR (détection de la présence du virus HPV) pour les femmes entre 30 et 65 ans. Il s'agit d'un prélèvement simple et indolore qui ne prend que quelques minutes.

- S'assurer de la bonne compréhension des informations.



## Synthèse des recommandations et des conduites à tenir

### CANCER COLORECTAL

45 000 nouveaux cas et 18 000 décès par an<sup>(1)</sup>.

Rare avant 50 ans (< 5 % des cas).

Détecté au stade I et II, le taux de survie à 5 ans est supérieur à 90 %.

### CANCER DU SEIN

59 000 nouveaux cas et 11 900 décès par an<sup>(1)</sup>.

L'incidence augmente rapidement après 35 ans.

Lorsque le cancer est détecté à un stade précoce (0, I, II), les chances de survie à 5 ans sont supérieures à 95 %.

### CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Un dépistage régulier de la population cible devrait permettre de réduire l'incidence des cancers invasifs de 90 %.

3 000 nouveaux cas et près de 1 100 décès par an<sup>(1)</sup>.

Pic d'incidence à 40 ans pour les cancers invasifs.

### CANCER DE LA PEAU (MÉLANOME)

15 500 nouveaux cas de mélanome et 1 800 décès par an<sup>(1)</sup>.

L'incidence a triplé ces 20 dernières années.

Le taux de survie à 5 ans est supérieur à 90 % lorsque la taille de la tumeur est < 1 mm (indice de Breslow).

#### CONDUITES À TENIR

##### EN PRÉSENCE DE SYMPTÔMES

Présence de sang rouge ou noir dans les selles, troubles du transit ou douleurs abdominales d'apparition récente, amaigrissement inexpliqué...

→ Orientation vers un gastro-entérologue pour une coloscopie.

##### EN L'ABSENCE DE SYMPTÔMES

**Personne à risque moyen**  
– Femmes et hommes âgés de 50 à 74 ans sans facteur de risque.

→ Test de recherche de sang dans les selles dans le cadre du dépistage organisé.

##### Personne à risque élevé

– Antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome.

– Antécédent familial de cancer colorectal ou d'adénome avancé (1 parent du 1<sup>er</sup> degré < 65 ans, ou au moins 2 parents du 1<sup>er</sup> degré quel que soit l'âge).

– Antécédent de maladie inflammatoire chronique (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn).

→ Orientation vers un gastro-entérologue pour une coloscopie.

##### Personne à risque très élevé

– Suspicion : cancer avant 50 ans, récurrence familiale

– Avéré : mutation identifiée (Polypose adénomateuse familiale, cancer colorectal héréditaire non polyposique (HNPCC ou syndrome de Lynch).

→ Consultation d'oncogénétique et suivi endoscopique adapté.

#### CONDUITES À TENIR

##### EN PRÉSENCE DE SYMPTÔMES

Tuméfaction, rétraction cutanée ou mamelonnaire, inflammation, écoulement mamelonnaire, adénopathie axillaire...

→ Examens de diagnostic (mammographie, échographie, biopsie...).

##### EN L'ABSENCE DE SYMPTÔMES

**Personne à risque moyen**  
– Femmes âgées de 50 à 74 ans asymptomatiques et ne présentant pas de risque particulier.

→ Mammographie tous les 2 ans dans le cadre du dépistage organisé.

##### Personne à risque élevé

– Femmes avec antécédent de cancer du sein ou de carcinome canalaire in situ.

→ Examen clinique tous les 6 mois pendant les 2 ans suivant la fin du traitement, puis tous les ans et mammographie annuelle unilatérale ou bilatérale suivie ou non d'une échographie.

– Femmes avec antécédent d'hyperplasie atypique canalaire ou lobulaire.

→ Mammographie annuelle pendant 10 ans, suivie ou non d'une échographie. À la fin des 10 ans, si la patiente a + de 50 ans : elle est dirigée vers le dépistage organisé;

si elle a – de 50 ans : mammographie ± échographie tous les 2 ans jusqu'à 50 ans.

– Femmes avec antécédent d'irradiation thoracique à haute dose (maladie de Hodgkin).

→ Examen clinique et une IRM tous les ans, à partir de 8 ans après la fin de l'irradiation, et mammographie annuelle (incidence oblique) et éventuelle échographie en complément recommandées au + tôt (20 ans pour l'examen clinique, 30 ans pour l'IRM).

##### Personne à risque très élevé

– Suspicion : femme chez laquelle on suspecte une forme familiale de cancer du sein (score d'Eisinger supérieur ou égal à 3).

– Avéré : mutation BRCA1 ou 2 identifiée.

→ Consultation d'oncogénétique et suivi spécifique (IRM, échographie pelvienne...).

#### RECOMMANDATIONS ET CONDUITES À TENIR

##### STRATÉGIE DE DÉPISTAGE

Le dépistage est recommandé tous les 3 ans après 2 tests annuels dont les résultats sont normaux chez les femmes âgées de 25 à 65 ans (sauf chez les femmes hystérectomisées ou n'ayant jamais eu de rapports sexuels).

##### CONDUITES À TENIR SELON LE RÉSULTAT DE L'EXAMEN

– Frottis normal

→ Nouveau frottis à programmer en respectant le calendrier.

– ASC-US ou présence d'atypies des cellules malpighiennes de signification indéterminée : « triage » par test HPV ou double immunomarquage (option pour les moins de 30 ans).

→ Coloscopie/biopsie si test HPV ou double immunomarquage positif.

– Lésion malpighienne intraépithéliale de bas grade.

→ Coloscopie/biopsie ou « triage » par double immunomarquage (option).

– Lésion malpighienne de haut grade, ou ASC-H (atypies ne permettant pas d'exclure une lésion de haut grade).

→ Coloscopie/biopsie.

– Anomalies des cellules glandulaires.

→ Test HPV et, pour les plus de 45 ans, exploration endo-utérine.

#### RECOMMANDATIONS

##### LES FACTEURS DE RISQUE À RECHERCHER

– Antécédent personnel ou familial de mélanome.  
– Nombre de naevus atypiques > 2.  
– Nombre de naevus mélanocytaires (naevus communs) > 40.  
– Antécédent de brûlure solaire.  
– Exposition aux UV artificiels.  
– Ephélides (taches de rousseur) nombreuses.

– Phototype cutané de type I (peau extrêmement blanche, cheveux blonds ou roux, yeux bleus/verts).  
– Naevus congénital géant (diamètre > 20 cm).

##### En présence d'un patient à risque :

– l'orienter vers un dermatologue en vue d'un examen annuel de la peau ;  
– lui recommander de pratiquer un auto-examen cutané une fois par trimestre (règle ABCDE) ;  
– l'informer sur les risques de l'exposition solaire et de l'exposition aux UV artificiels.

##### UNE LÉSION DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME SUSPECTE SI 2 DES CRITÈRES SUIVANTS SONT PRÉSENTS

– Asymétrie : forme non circulaire avec 2 moitiés qui ne se ressemblent pas.  
– Bords irréguliers.  
– Couleur non homogène.  
– Diamètre en augmentation (en général supérieur à 6 mm).  
– Évolution : toute tache pigmentée qui change d'aspect.

→ En cas de lésion suspecte, adresser le patient sans délai à un dermatologue.

(1) Données publiées dans « Les Cancers en France – INCa Édition 2017 ».

e-cancer.fr

Cancer du col de l'utérus : Pour les femmes entre 25 et 29 ans, le test de dépistage est réalisé par examen cytologique **tous les 3 ans**, après deux premiers tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux. Pour les femmes de 30 ans à 65 ans, le test HPV-HR est réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal. Un nouveau test est refait **tous les 5 ans**, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.

Source : [INCA. Dépistage des cancers - recommandations et conduites à tenir. 2018 ; p.2](#)

## Prévention des autres maladies chroniques

### Chiffres clés

- La prévalence des maladies chroniques est en constante hausse depuis 2011 (DREES, sept 2022)
- En 2022, la part des assurés concernée par le dispositif des Affections Longue Durée (ALD) s'élève à 36% (Améli)
- Environ 50% des personnes hypertendues entre 35-et 54 ans ne savent pas qu'elles sont hypertendues<sup>11</sup>

Au cours du vieillissement, de nombreuses **pathologies chroniques** sont pourvoyeuses d'incapacités et de dépendance ; notamment les cancers, les pathologies et facteurs de risque cardio-vasculaires, les maladies mentales ainsi que les maladies neurodégénératives, ces dernières ayant le fardeau de dépendance le plus important.

En effet, il existe un lien entre les **facteurs de risque à mi-vie** et la survenue d'évènements graves de santé tels que la démence, la perte d'autonomie ou un état de fragilité lors du vieillissement. L'hypertension artérielle, le diabète, l'hypercholestérolémie et l'obésité à mi-vie sont associés à un risque augmenté de démence et de maladies cardio-vasculaires.

Il **est possible d'agir** pour prévenir une partie de ces maladies chroniques, le plus tôt possible pour adopter des habitudes de vie favorables à la santé: activité physique, régime alimentaire sain, non consommation de tabac, consommation modérée d'alcool ...L'enjeu est d'autant plus important lors de la découverte d'une HTA, d'un diabète de type 2, d'une hypercholestérolémie méconnue.

L'enjeu est aujourd'hui de promouvoir, en complément des approches préventives par déterminants, une **approche globale qui intègre les principaux facteurs de risques** et prenne en compte les freins et leviers à l'adoption de comportements favorables ainsi que les conditions et milieux de vie des personnes.

En effet, **la mi-vie constitue un moment-clé** pour intervenir de manière efficace et globale sur la santé et permettre d'améliorer les capacités d'adaptation future au vieillissement, et une attention particulière doit donc être portée pour la tranche d'âge 45-50 ans.

### Repérer les maladies chroniques

#### - Dépistage BPCO

Le symptôme majeur de la BPCO est la dyspnée qui induit une réduction de l'activité physique quotidienne. Cette dyspnée est d'apparition progressive. Au début, la plupart des patients ne la perçoivent pas. On estime qu'entre 66 et 90 % des personnes atteintes ne sont pas diagnostiquées.

Le tabac est le premier facteur de risques de la BPCO.

L'auto-questionnaire intègre, pour les 3 dernières tranches d'âge, [l'auto-questionnaire validé par la HAS de dépistage de la BPCO](#).

Devant une suspicion de BPCO, le médecin pratique une spirométrie.

---

<sup>11</sup> Olié V, Grave C, Gabet A, Chatignoux É, Gautier A, Bonaldi C, *et al.* Épidémiologie de l'hypertension artérielle en France : prévalence élevée et manque de sensibilisation de la population. Bull Épidémiol Hebd. 2023;(8):130-8.



## - Risque cardiovasculaire

Bien que certains de ces **facteurs de risque cardio-vasculaire** ne soient pas modifiables (antécédents familiaux, maladies pré-existantes...), **il est possible d'agir** sur des facteurs modifiables, notamment via un repérage de ces facteurs de risque :

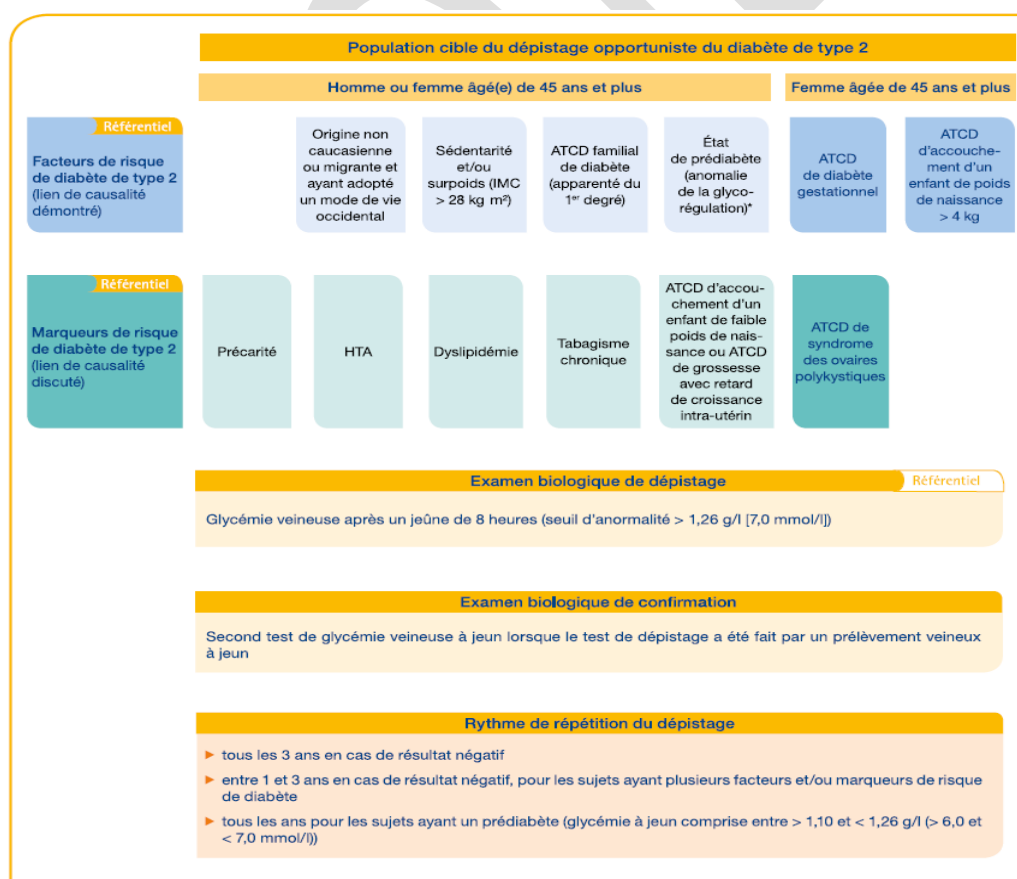
- Evaluation des facteurs comportementaux (cf. outils par déterminants : tabac, alimentation...)
- Mesure de l'IMC
- Mesure de la pression artérielle et dépistage de l'HTA

## - Diabète de type 2

La HAS préconise un dépistage opportuniste en population générale, dans les populations à haut risque cardiovasculaire et dans les populations en précarité<sup>12</sup>. Le questionnaire [FINDRISC](#)<sup>13</sup>, questionnaire validé pour le repérage du risque à 5 ans de diabète de type 2, est préconisé pour sensibiliser et faciliter l'accès aux soins des populations peu suivies<sup>14</sup>. Il a donc été inséré dans l'auto-questionnaire pour la tranche d'âge 45-50 ans.

Selon le risque évalué par le questionnaire FINDRISC, les patients seront réorientés vers un médecin en vue de bénéficier d'une mesure de la glycémie à jeun en laboratoire de biologie médicale afin de dépister un diabète. Selon le résultat, cela pourra amener à une action sur habitudes de vie dans un parcours de prévention (prédiabète), voire de prise en charge du diabète de type 2.

### Stratégie de dépistage opportuniste du diabète de type 2



<sup>12</sup> [7v referentiel 2clics diabete\\_060215.pdf \(has-sante.fr\)](#)

<sup>13</sup> Gabriel R, Acosta T. Validation of the Finnish Type 2 Diabetes Risk Score (FINDRISC) with the OGTT in Health Care Practices in Europe. Diabetes Res Clin Pract. 2021 Aug;178:108976. doi: 10.1016/j.diabres.2021.108976.

<sup>14</sup> HAS Guide parcours de soins Diabète de type 2 de l'adulte- GUIDE PARCOURS DE SOINS - Mis en ligne le 24 avr. 2014

### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*

Il est ainsi important de développer une approche globale :

- **Evaluer et adapter les habitudes de vie** : activité physique, alimentation, gestion du poids, consommation d'alcool et de tabac, sommeil et stress...
- **Faire le lien avec les facteurs de risque métaboliques fréquents** HTA, diabète T2, hypercholestérolémie
- **Prise en compte des facteurs psycho-sociaux**
- **Approche centrée sur le patient** :
  - Information du patient
  - Entretien motivationnel et décision médicale partagée avec le patient de réduction du risque cardio-vasculaire (sur quoi agir, priorités, freins et leviers)
  - Stratégie d'accompagnement par son médecin

### *Orienter*

En cas de suspicion de pathologie non suivie ou non connue, le patient doit être **orienté vers son médecin traitant**, ou vers un médecin pouvant le prendre en charge s'il n'a pas de médecin traitant.

Quelques **exemples de situation nécessitant une telle orientation** sont présentés ci-dessous :

- Mesure de pression artérielle anormale :
  - > 140/90 mmHg → orientation simple
  - > 180/100 mmHg → orientation en urgence
- Symptômes évocateurs d'insuffisance cardiaque (notamment en cas d'association ou de survenue récente) :
  - Dyspnée, lors d'efforts de moins en moins importants, toux nocturne, orthopnée
  - Oedèmes des membres inférieurs
  - Prise de poids importante et rapide (2-3 kg en quelques jours par exemple)
  - Asthénie, notamment pour des efforts de la vie quotidienne

## Prévention de la perte d'autonomie

### Chiffres clés

- Les personnes âgées de 60 ans et plus sont aujourd'hui 18 millions et sont estimées à 21 millions en 2030 – année charnière où les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans (DREES 2022)
- 3,1 millions de personnes de moins de 60 ans, vivant à domicile, déclarent au moins une limitation fonctionnelle sévère (physique marcher 500m, descendre ou monter un escalier, sensorielle ou cognitive)
- Au-delà de 75 ans, 17% de la population est atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, 225 000 nouveaux cas chaque année
- De récentes estimations laissent présager d'une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de 1,2 million en 2012 à 2,3 millions d'ici 2060.

### Repérer

Face au vieillissement de la population, la prévention précoce de la perte d'autonomie est une priorité de santé publique. Elle repose en premier lieu sur **le repérage des risques de diminution des 6 grandes capacités fonctionnelles** (trouble de l'audition et/ou de la vision, dénutrition, troubles cognitifs, difficultés de mobilité et risque de chute, dégradation de la santé mentale).

Le déclin fonctionnel résulte de 3 phénomènes concourants que sont le vieillissement biologique, les comportements de santé à risque ainsi que l'installation et la progression d'une ou de plusieurs maladies chroniques. **Il convient aussi de repérer les situations d'isolement social, facteur important de la perte d'autonomie.**

Le vieillissement biologique transforme progressivement l'adulte en bonne santé en un individu en situation de vulnérabilité par la baisse de ses capacités de réserves physiologiques globales. Ce phénomène rend l'individu plus vulnérable au stress et lui confère un risque élevé d'évolution défavorable telle que la survenue de maladies chroniques, la perte d'autonomie, l'institutionnalisation et le décès. Le **concept de fragilité** est aujourd'hui largement utilisé pour opérationnaliser ce phénomène de vulnérabilité au stress. En France, on estime la prévalence de la fragilité **entre 10 et 13% chez les plus de 55 ans**. Cette fréquence augmente de manière exponentielle avec l'âge, est plus importante chez les femmes et marquée par d'importantes inégalités sociales.

Enfin, en amont du repérage et de la prise en charge de la fragilité et des maladies chroniques, il est encouragé d'agir sur les **déterminants de santé à mi-vie** (tabac, alcool, activité physique, contrôle de l'hypertension ou du diabète...) pour favoriser un vieillissement en bonne santé et prévenir la perte d'autonomie.

Les personnes âgées considérées comme « fragiles » ou « pré-fragiles » constituent donc une population optimale pour la mise en place de programmes efficaces (dépistage, évaluation, intervention) visant à prévenir la perte d'autonomie, le but de la prise en charge étant de rejoindre une trajectoire de vieillissement réussi.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) avec son programme ICOPE (Integrated Care for Older People) préconise de suivre, **dès 60 ans**, l'évolution de la capacité intrinsèque qui est l'ensemble des capacités physiques et mentales d'un individu recouvrant **6 domaines** : mobilité, mémoire, nutrition, état psychologique, vision, audition. Les tests de repérage à réaliser sont présentés ci-dessous. En cas

d'anomalie non connue, une **évaluation approfondie** doit être réalisée par un professionnel de santé formé.

A noter, une partie de l'auto-questionnaire pour les tranches d'âge 60-65 ans et 70-75 ans intègre des questions de l'étape 1 de ICOPE afin de faciliter le repérage. Les tests tels que le lever de chaise et le test de « *whisper* » sont intégrés dans l'examen de la personne au début du bilan (détails des tests et de l'étape 1 de ICOPE en annexe III).

### *Accompagner*

La prévention repose aussi sur des interventions portant sur les risques détectés de perte d'autonomie comme l'activité physique adaptée, l'accès à une alimentation de qualité, des activités socioculturelles pour stimuler la mémoire et préserver la santé mentale ou encore l'adaptation du logement et les aides techniques pour prévenir le risque de chute. A nouveau, il convient d'agir le plus en amont possible (prévention primaire).

Pour les personnes autonomes (qui sont évaluées en GIR<sup>15</sup> 5 ou 6 c'est-à-dire qui n'ont pas un degré de perte d'autonomie élevé ou qui n'ont pas de GIR), il est possible de demander un plan d'aide personnalisé « OSCAR » auprès de sa caisse de retraite. Le montant des aides accordées est modulé en fonction des ressources. Selon les besoins de la personne, le plan « OSCAR » se compose d'un forfait « prévention » (cadre de vie comme les aides techniques et les travaux, la mobilité et le lien social, le portage de repas etc.) pris en charge à 100% par l'Assurance retraite, d'heures d'accompagnement (aide / entretien du domicile), de programme de prévention (les ateliers collectifs peuvent porter sur divers thématiques comme l'activité physique adaptée, la mémoire, le bien-être mental et social etc. : une cartographie est disponible en ligne sur le site [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)) et enfin un forfait de coordination des acteurs autour de la personne. La demande de plan peut être formulée auprès de la caisse régionale [ou en ligne](#) .

La personne peut aussi faire appel à une équipe locale d'accompagnement pour les aides techniques, à un centre d'informations et de conseils sur les aides techniques ou un ergothérapeute pour être conseillé sur les aides techniques possibles pour sa mobilité. L'ergothérapeute peut également évaluer les adaptations du logement nécessaires pour prévenir la perte d'autonomie. La personne peut à nouveau se renseigner auprès de sa caisse de retraite ou sur la plateforme en ligne de « Ma Prim'adapt » pour l'adaptation du logement. Enfin, le site [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie regroupe toutes les informations sur les offres et les aides disponibles, incluant un volet sur les formes d'habitat alternatifs au logement strictement individuel et à l'établissement en fonction des besoins et capacités des personnes. L'adaptation de l'habitat et du cadre de vie sont des facteurs essentiels de la préservation de l'autonomie.

Les personnes de 60 ans et plus, plus dépendantes, peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile (financement d'un plan d'aide dont le montant est conditionné par le revenu) ou en établissement (financement du tarif « dépendance » par exemple en EHPAD). Le degré d'autonomie est évalué par une équipe du conseil départemental selon la grille AGIR composée de 6 groupes iso ressources : du GIR 1 (le plus bas degré d'autonomie) au GIR 6. Seules les personnes évaluées en GIR 1, 2, 3 et 4 peuvent bénéficier de l'APA. Pour l'APA à domicile, vous devez demander l'APA en ligne ou par un formulaire papier selon le département.

---

<sup>15</sup> Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

## Santé bucco-dentaire

### Chiffres clés

- plus d'un quart des Français (26%) ne se brossent pas les dents au moins 2 fois par jour selon la mutualité française
- Pourtant, il est recommandé un brossage des dents 2 minutes, 2 fois par jour, après les repas, premier geste de prévention efficace contre les pathologies bucco-dentaires

La santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé générale et est essentielle à la qualité de vie. Pourtant, les affections bucco-dentaires, principalement la carie et les maladies parodontales sont extrêmement fréquentes. Ces affections retentissent parfois gravement sur l'état général et la qualité de vie des personnes concernées. La prévention bucco-dentaire consiste avant tout à faire acquérir des comportements favorables en matière d'hygiène, d'alimentation et de recours précoce aux soins.

Les « Bilans Prévention » sont l'occasion de rappeler les principales recommandations en matière de santé bucco-dentaire pour prévenir les maladies parodontales, les dents cariées et l'apparition des cancers buccaux.

### Accompagner

En pratique, la Haute Autorité de santé recommande :

- Chez l'adulte, au minimum deux brossages par jour pendant 2 minutes avec un dentifrice fluoré
- L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) propose, par exemple, un brossage, matin et soir, avec une brosse souple renouvelée tous les 3 mois en appliquant la technique B.R.O.S. Cette technique consiste à **B**rosser le haut et le bas séparément, à utiliser sa brosse comme un **R**ouleau pour brosser dents et gencives du rose vers le blanc, à incliner la brosse à l'**O**blique à 45° sur les gencives et à **S**uivre un trajet pour faire le tour de toutes les dents sans oublier le dessus.
- Une visite régulière chez le dentiste, au moins 1 fois par an. Les rendez-vous clés à rappeler lors du « Bilan Prévention » :
  - 18 ans à 25 ans (dans le cadre du « programme MT dents »), suivi des dents définitives, bilan d'orthodontie, vérification dent de sagesse, sensibilisation hygiène, alimentation, tabac, alcool, autres drogues et piercing
  - Femmes enceintes : sensibilisation de la future mère, prévention des risques d'accouchement prématuré, bilan et soins dentaire ad hoc, sensibilisation hygiène et alimentation
  - 35 et 55 ans : bilan parodontal et carieux, plan de traitement, dépistage du cancer buccal (55ans), éducation pour la santé buccodentaire, alerte tabac et alimentation
  - Plus de 60 ans : bilan et plan de traitement, interactions entre maladies, traitements et santé buccale, éducation pour la santé buccodentaire et alimentation.



## Vaccinations

### Chiffres clés

- Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 3,5 à 5 millions de vies sont sauvées chaque année grâce à la vaccination
- Augmentation de l'adhésion à la vaccination en population générale depuis 2019 en France métropolitaine qui atteint 84,6% en 2022 (Bulletin Santé Publique, avril 2023, SpF)
- Couvertures vaccinales contre la grippe insuffisantes (51,5%) chez les personnes présentant des facteurs de risque pour la grippe sévère (en comparaison à l'objectif de 75%) (Bulletin Santé Publique, avril 2023, SpF)

### Expliquer

La vaccination est l'intervention en santé publique qui a sauvé le plus de vies dans le monde après l'accès à l'eau potable. Elle permet de se protéger individuellement mais aussi de protéger la collectivité comme en témoigne par exemple l'éradication de la variole et bientôt de la poliomyélite grâce aux programmes de vaccinations dans le monde

La protection **individuelle** est rendue possible par l'administration d'un vaccin qui va déclencher une **réaction immunitaire spécifique contre l'agent infectieux concerné**. Tous les vaccins n'ont pas la même durée de protection. C'est la raison pour laquelle des vaccinations de rappels doivent se poursuivre à l'âge adulte contre certaines maladies infectieuses graves, difficiles à traiter et/ou à risques de complications et de séquelles, comme par exemple le tétanos, le pneumocoque, la grippe ou le zona.

Au-delà de sa propre protection, la personne vaccinée va, le plus souvent, également **contribuer à protéger d'autres personnes qu'elle-même**. En effet, la vaccination diminue le risque d'épidémie par **diffusion de l'agent infectieux**. Une personne vaccinée n'est donc plus susceptible de transmettre le virus ou la bactérie à son entourage, évitant ainsi à ses proches, et en particulier ceux qui sont fragiles, d'être infectés, de développer la maladie et de disséminer le virus dans la population.

### Accompagner sa patientèle vers la prévention

- **Evaluer le statut vaccinal au vu des dernières recommandations**

Les recommandations relatives à la vaccination sont définies par le calendrier des vaccinations, après avis de la Haute autorité de santé (HAS), dont la version la plus récente est disponible sur le site du ministère de la santé : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

L'espace « professionnels de santé » du site vaccination info service de Santé publique France propose un outil d'aide à la décision : [Quels vaccins dois-je faire? | Vaccination Info Service \(vaccination-info-service.fr\)](https://www.vaccination-info-service.fr/)

- **Proposer une mise à jour des vaccinations**, le cas échéant et reporter les vaccinations dans *Mon espace santé* rubrique vaccination

Tous les professionnels qui le peuvent doivent contribuer à la vaccination de leurs patients selon ces recommandations, ou orienter vers des professionnels disposant des compétences vaccinales adéquates.

- **Renseigner sur les sources d'information disponibles**

Le site vaccination info service de Santé publique France ([www.vaccination-info-service.fr](http://www.vaccination-info-service.fr)) est un site dédié au public et aux professionnels de santé qui donne des informations dans tous les champs de la vaccination.

- **Echanger autour de l'hésitation vaccinale**

L'hésitation vaccinale est un obstacle important à la vaccination. Si une information fiable et adaptée peut être utile, elle est rarement suffisante. L'accompagnement des patients joue un rôle essentiel, dans le respect de leurs opinions et de leurs choix. L'approche motivationnelle au cours du bilan peut favoriser l'adhésion à la vaccination.

PROJET



## Santé sexuelle

### Chiffres clés

- Plus de 5 000 découvertes de séropositivité au VIH chaque année en France<sup>16</sup>
- 1/3 des grossesses sont non prévues<sup>17</sup>
- 18,9% des femmes et 5,4% des hommes de 18-69 ans déclarent avoir déjà été confrontés à des tentatives ou à des rapports forcés (Baromètre santé 2016, genre et sexualité, d'une décennie à l'autre)

La santé sexuelle est un **état de bien-être** physique, émotionnel, mental et social **en matière de sexualité**, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle nécessite une **approche positive** et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécurées, **sans coercition, ni discrimination, ni violence**.

La santé sexuelle couvre les **aspects suivants** :

- Promotion de la santé sexuelle par l'information, l'éducation, la communication et la formation en santé sexuelle ;
- Information sur les dysfonctionnements et les troubles sexuels, leur prévention, dépistage et prise en charge ;
- Prévention par la vaccination contre l'hépatite B (VHB) et les papillomavirus humains<sup>18</sup> ;
- Prévention, dépistage et prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH et les hépatites virales ;
- Promotion de la santé reproductive (prévention de l'infertilité, prévention des grossesses non désirées, contraception et IVG) ;
- Lutte contre les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ;
- Prévention des violences sexuelles.

### Accompagner

Le « Bilan Prévention » peut être l'occasion d'**évaluer l'exposition aux risques** des personnes

- Demander si une contraception est utilisée et si elle apporte satisfaction. Si exposition au risque de grossesse non désirée, que cela soit pour soi-même ou pour sa/ses partenaire(s):
  - Proposition d'envisager un moyen de contraception (surtout pour le Bilan 18-25 ans et possiblement pour le Bilan 45-50 ans)
  - Si réceptivité, aide au choix d'un moyen de contraception adapté aux pratiques et aux envies en incluant dans les possibilités la contraception définitive et prescription ou orientation pour réaliser les éventuels examens préalables requis
  - Informer systématiquement de la délivrance en pharmacie et sans prescription de préservatifs remboursés (pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire pour les moins de 26 ans et à 60% au-delà, le reste étant pris en charge par la mutuelle). Ce

<sup>16</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/infections-sexuellement-transmissibles/vih-sida/donnees/>

<sup>17</sup> Bajos, N., Moreau, C., Leridon, H., & Ferrand, M., « Pourquoi le nombre d'avortements n'a-t-il pas baissé en France depuis 30 ans », Population et sociétés, 407, 1-4, 2004.

<sup>18</sup> Ainsi que le mpox pour certaines populations.



rappel est indispensable pour les 18-25 ans et nécessaire selon les situations pour les 45-50 ans.

- Informer systématiquement de la délivrance en pharmacie sans prescription et avec une prise en charge à 100 % pour toutes et tous les assurés sociaux de la contraception d'urgence sans limite d'âge.
- En cas d'exposition au VIH et autres IST (plusieurs rapports non protégés par le préservatif au cours des 12 derniers mois, multi partenariat soit le fait d'avoir plus d'un partenaire au cours des 12 derniers mois, antécédent d'IST ou d'accident d'exposition sexuelle (AES), etc.) :
  - Information sur les moyens de protection (préservatif interne et externe)
  - Proposition de dépistage, rappel des fréquences de dépistage recommandées (informations disponibles sur le site [QuestionSexualité](#) de Santé publique France), orientation si acceptée.
    - Pour le VIH : dépistage sur facteurs de risque et proposition de dépistage au moins une fois dépistage dans la vie pour la population générale, (entre 15 et 70 ans),, dépistage tous les ans an pour personnes migrantes originaires de zones de haute prévalence (Afrique sub-saharienne et Caraïbes) et les UDI, dépistage tous les 3 mois pour les HSH
    - Pour les autres IST :
      - Infections à Chlamydia : dépistage systématique de toutes les femmes sexuellement actives entre 15 et 25 ans et dépistage sur facteurs de risque (à répéter tous les ans en cas de rapport sexuel non protégé et pour chaque changement de partenaire) ;
      - Infection à gonocoque : dépistage sur facteurs de risque et dans certaines populations (HSH) à répéter selon l'exposition au risque
      - Syphilis : dépistage sur facteurs de risque et dans certaines populations (HAS, PSP/TDS, migrants provenant de zones de haute endémie) à répéter au moins une fois par an en cas de prise de risque récurrente
  - Au-delà du dépistage sur prescription, il est désormais possible de faire une sérologie de dépistage du VIH en LBM sans avance de frais et sans ordonnance. Cela concernera prochainement le dépistage d'autres IST.
  - Exploration de la pertinence de la prophylaxie pré-exposition au VIH (PrEP) et prescription ou orientation si tel est le cas
  - Information sur le traitement post-exposition (TPE) suite à un AES
- Rappel des risques liés à la consommation de certaines substances psychoactives dans un contexte sexuel appelée aussi « chemsex » ([maquette produite par Actions Traitements](#)) et orientation si besoin
- En cas d'exposition à des violences sexuelles (c'est-à-dire tous les actes sexuels commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, qui peuvent prendre différentes formes : agression sexuelle, viol, voyeurisme, harcèlement sexuel...), mutilations génitales féminines et discriminations liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle :
  - Orientation pour diagnostic physiologique et, le cas échéant, pour des examens complémentaires et/ou une prise en charge des séquelles physiques,
  - Si besoin, orientation vers un soutien psychologique et dispositif d'écoute

Pour rappel, **en cas de présomption d'atteinte ou de mutilation sexuelle sur un patient, le professionnel de santé peut, avec l'accord du patient, déroger au secret médical et le signaler au Procureur de la République.** En cas de refus, s'il estime que le patient n'est pas en mesure de se

protéger (grand âge, incapacité physique ou psychique, emprise dans le cadre d'un couple), il peut se passer de l'accord du patient.

Le Bilan peut aussi permettre de :

- **Vérifier le statut vaccinal**, le cas échéant :
  - o Proposer un rattrapage pour la vaccination contre les HPV aux moins de 19 ans, aux HSH de moins de 26 ans
  - o Proposer le vaccin contre le VHB selon les recommandations du calendrier vaccinal
- **Explorer d'éventuels troubles de la libido/dysfonctions sexuelles/endométriase**
  - o Si avérés, identification des éventuelles causes et propositions de solutions et/ou orientation pour prise en charge
- **Informersur les causes d'infertilité et leur prévention, si besoin (après évaluation du désir de parentalité).**

#### **Quelques conseils pour prévenir les IST**

- Le préservatif est le seul moyen de se protéger contre la plupart des IST.
- Vous pouvez vous faire vacciner pour vous protéger de certaines IST.
- Même si on se protège, il est important de se faire dépister régulièrement quand on a plusieurs partenaires pour pouvoir être soigné rapidement.
- Faire un dépistage, c'est être responsable et prendre soin de sa santé
- Le dépistage est le seul moyen de savoir si vous êtes porteur d'une IST.

#### **Quelques conseils contraception et risque de grossesse**

- Il est recommandé d'être accompagné par un professionnel de santé pour choisir son moyen de contraception.
- Votre mode de vie ou encore votre état de santé doivent être pris en compte dans le choix de contraceptif.
- Avoir la contraception la moins contraignante possible pour soi, c'est limiter le risque de grossesse imprévue.
- Retard ou absence de règles : en cas de doute sur une éventuelle grossesse, faites un test de grossesse.
- D'autres causes que la grossesse peuvent expliquer un retard ou une absence de règles.
- Si vous avez des règles irrégulières ou qu'elles s'arrêtent pendant plusieurs cycles, n'hésitez pas à consulter un professionnel de santé.
- Les symptômes de grossesse varient d'une femme et d'une grossesse à l'autre.
- L'IVG est un droit pour toutes, majeures ou mineures et est toujours confidentielle

#### **Quelques conseils sur les violences sexistes ou sexuelles**

- Ne pas dire « non » ne veut pas dire « oui »
- Demander de manière explicite et chercher un oui enthousiaste ;
- Prendre l'habitude de poser des questions simples : "*Est-ce tu veux ? Est-ce que je peux ? Qu'est-ce qui te plaît ? Qu'est-ce que tu veux qu'on expérimente ensemble ?*" ;
- Ecouter l'autre, respecter ses envies et ses propres limites ;
- Accepter le non.
- Pour les victimes : appelez le 39 19 pour être informée de vos droits et connaître les associations près de chez vous

## Violences

### Chiffres clés

- Chaque année en France, 219 000 femmes âgées de 18 à 59 ans sont victimes de violences physiques et/ ou sexuelles de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint (HAS, 2019)
- 94 000 femmes subissent un viol ou une tentative de viol chaque année (Enquête « VIRAGE », INED, 2016)
- Près de 8 femmes sur 10 pensent qu'il est normal d'aborder les questions de violences avec son médecin
- Le numéro d'appel 3977 dédié aux victimes et témoins de maltraitance envers les personnes âgées et adultes en situation de handicap constate une hausse continue du nombre d'appels reçus : 36 567 en 2021 contre plus de 25 000 en 2019

Les répercussions des violences sur l'état de santé physique et psychique des victimes, comme sur la globalité de leur existence, sont nombreuses et lourdes. Ces violences touchent tous les milieux sociaux, toutes les générations et tous les territoires.

Les professionnels de santé sont en première ligne pour accueillir les victimes de violences et pour intervenir au mieux. Il est donc important de connaître les mécanismes en jeu et les conséquences de la violence. Ces connaissances permettront d'appréhender les attitudes parfois déstabilisantes de la victime (confusion, indécision, minimisation des faits...) et de ne pas les interpréter à tort comme une ambivalence ou une forme d'acceptation : elles sont en réalité les conséquences des violences ou maltraitements subies. Elles permettront aussi d'aborder un positionnement d'écoute neutre et bienveillant et de repérer les caractéristiques de situations complexes pour mieux accompagner et orienter la personne vers les bons acteurs et dispositifs existants.

### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*




Certaines situations de maltraitements (violences ou négligences) sont facilement identifiées car elles sont visibles ou ont été révélées spontanément. Toutefois, dans la majorité des cas, ces maltraitements sont invisibles et tues.

Il est recommandé de mettre en évidence des affiches et des brochures à disposition du public pour témoigner de l'attention particulière que vous portez à cette problématique et peut participer au repérage précoce.

Elles sont aussi complexes en raison du mécanisme à l'œuvre (violence ou négligence), du lieu où elles surviennent, des formes qu'elles peuvent revêtir et de la responsabilité identifiée (individuelle, collective, institutionnelle). Le professionnel peut s'appuyer sur le vocabulaire partagé de la maltraitance (définition, caractérisation des situations et lexique associé) transversal à tous les publics et disponible en ligne mais aussi sur le kit de formation dédié réalisé par le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées pour mieux appréhender ces phénomènes ([Vocabulaire partagé de la maltraitance](#), Commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance, 2021)

Dans tous les cas, il est important de questionner systématiquement même en l'absence de signes d'alerte : un repérage précoce est primordial car ces faits s'aggravent, se cumulent et s'accroissent avec le temps. Une attention particulière doit être portée en cas de situation de vulnérabilité liée à un des facteurs individuels ou environnementaux (exemple : grossesse, situation de handicap, avancée en âge, précarité, isolement etc.) et en adoptant une attitude empathique et bienveillante sans porter de jugement.

Concernant plus spécifiquement les violences conjugales, l'accompagnement doit permettre d'expliquer les spécificités de la violence au sein du couple pour déculpabiliser et initier une action de la part de la victime. Il existe différents types de violences : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, le plus souvent récurrents et cumulatifs, entre partenaires intimes. Il convient de rester attentif à la présence de signe d'alertes :

 <b>Aspects non verbaux</b>	 <b>Signes cliniques évocateurs</b>	 <b>Comportement inadapté du conjoint</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestes</li> <li>• Regards (fuyant par exemple)</li> <li>• Attitudes (par exemples : évitement, comportement craintif)</li> <li>• Pleurs</li> <li>• Mimiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blessures physiques potentiellement à répétition (hématomes, plaies, brûlures, fractures...) pour lesquelles la victime fournit des explications confuses ou refuse d'en parler</li> <li>• Symptômes chroniques inexpliqués (douleurs, asthénie, troubles digestifs...)</li> <li>• Addictions et/ou abus de substances (alcool, stupéfiant, médicaments)</li> <li>• Troubles du sommeil et de l'alimentation</li> <li>• Anxiété, dépression, idées suicidaires, tentative de suicide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il répond systématiquement à la place de la femme, refuse de la laisser seule, minimise ses symptômes, la dévalorise</li> <li>• Il la prive de ses papiers (par exemple la carte vitale) et/ ou de la gestion de son budget</li> </ul>

Dans tous les cas, il est recommandé d'adopter une attitude qui aide la victime à se confier :

- Créer un climat d'écoute, de confiance et de sécurité (être dans une pièce confidentielle), s'assurer de l'absence de l'agresseur dans les environs et veiller à ne pas être dérangé.
- Valoriser la démarche de se confier et demander de l'aide
- Rappeler que l'échange est confidentiel
- Faire preuve d'empathie, de bienveillance et de soutien
- Affirmer que les faits de violence sont interdits et punis par la loi
- Ecarter tout préjugé ou présupposé sur la situation de la victime
- Ne pas banaliser ou minimiser les faits
- Ne pas tenir un discours infantilisant, moralisateur ou culpabilisant
- Ne pas porter de jugement sur le comportement de la victime (notamment en raison de ses reprises de vie commune avec l'agresseur)

#### A dire à la victime

- La loi interdit les violences
- Vous n'y êtes pour rien
- L'agresseur est le seul responsable
- Vous pouvez être aidée
- Appelez le 39 19 pour être informée de vos droits et connaître les associations près de chez vous

#### A éviter de dire à la victime

- Pourquoi acceptez-vous ça ?
- Vous vous rendez-compte de ce qu'il vous fait subir ?
- Tout va s'arranger entre lui et vous
- Ce n'est pas si grave que ça
- Pourquoi n'êtes vous pas partie

Bien souvent, les victimes sont isolées et connaissent mal leurs droits et les dispositifs d'accompagnement disponibles. En fonction de la situation de chaque victime, le kit d'orientation en annexe VI de ce livret permettra d'orienter la victime vers les structures associatives, judiciaires, sanitaires qui lui assureront une prise en charge adaptée et pourront l'aider à engager les démarches nécessaires à sa protection.

PROJET

## Santé et Environnement

### Chiffres clés

- L'OMS estime que **24% des décès** dans le monde sont attribuables à des facteurs environnementaux modifiables
- 40 000 décès par an. C'est l'impact de l'exposition chronique aux particules fines PM2.5 sur la mortalité en France métropolitaine.
- 20000 décès prématurés par an dus aux polluants de l'air intérieur<sup>19</sup>.

L'environnement joue un **rôle majeur** dans l'état de santé et a une responsabilité dans de **nombreuses pathologies**, telles que les maladies cardio-vasculaires, les maladies respiratoires chroniques, les cancers...

Les facteurs de risque environnementaux sont nombreux, et les principaux sont présentés ci-dessous :

- Pollution de l'air : à l'intérieur des habitations et à l'extérieur (air ambiant)
- Qualité de l'eau
- Produits chimiques et agents biologiques
- Radiations : ultraviolets et radiations ionisantes
- Bruit
- Risques professionnels
- Pratiques agricoles : pesticides et eaux usées
- Constructions dans l'environnement : logement et routes
- Changement climatique
- ...

Néanmoins, il est possible de **prévenir** les décès et les pathologies liées à l'environnement en modifiant ses habitudes pour vivre dans des **environnements plus sains**. Si certaines actions relèvent des pouvoirs publics, d'autres sont réalisables à l'**échelle individuelle**.

**Pour les personnes âgées de 60 ans et plus, l'adaptation du logement et du cadre de vie est aussi un levier essentiel pour prévenir la perte d'autonomie.** La réalisation de travaux d'aménagement (ex : transformation de la baignoire en douche, motorisation des volets, réfection des sols etc.) ou la pose d'aides techniques dans le logement (chemins lumineux, mains courantes etc.) **favorise le maintien à domicile et permet d'éviter la survenue d'évènements graves comme les chutes. Anticiper le vieillissement à domicile** passe par une meilleure connaissance des solutions possibles (voir ci-dessous).

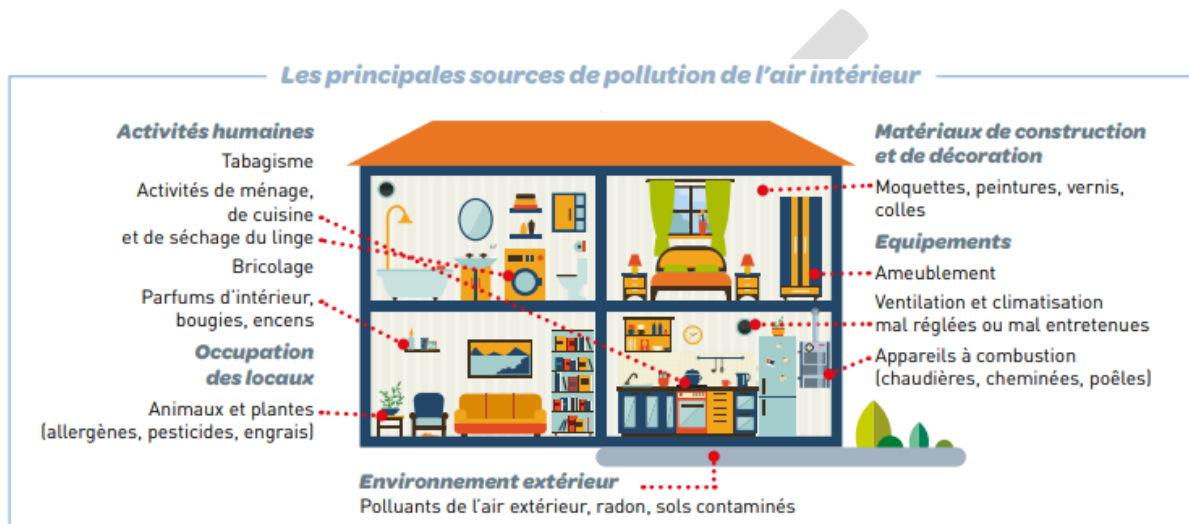
### Repérer

Nous passons près de 80% de notre temps dans des environnements clos (domicile, locaux de travail, transport, écoles...) dans lesquels nous pouvons être exposés à de nombreux polluants. Cette pollution de l'air intérieur peut avoir des effets sur notre santé et notre bien-être. Les activités humaines (ménage, cuisine, etc.), les matériaux de construction, le mobilier, les produits de décoration (tels que les colles, peintures) et les agents biologiques peuvent également émettre des polluants toxiques.

<sup>19</sup> La revue de l'institut véolia : Qualité de l'air intérieur : relever les défis de l'invisible 2020)

La qualité de l'air intérieur (QAI) représente donc un enjeu majeur pour notre santé, un effet positif sur le bien-être des occupants.

Les substances chimiques, dont les perturbateurs endocriniens (ex : phtalates, bisphénols, parabènes...), sont omniprésents dans notre environnement. Ils peuvent pénétrer dans l'organisme par différentes voies : digestive (alimentation), respiratoire (produits d'entretien...), cutanée (produits cosmétiques...), parentérale (dispositifs médicaux...), fœto-placentaire et allaitement. Dans la vie courante, chaque individu est exposé différemment selon ses habitudes de consommation, son milieu de vie et de travail. Les populations particulièrement sensibles aux perturbateurs endocriniens sont les femmes enceintes et les jeunes enfants, mais aussi les adolescents et les futurs parents.



### *Accompagner sa patientèle vers la prévention*

Lorsqu'une personne souffre d'affections respiratoires et/ou allergiques (notamment d'asthme), un professionnel de santé (médecin généraliste, pédiatre, allergologue, pneumologue, ...) peut prescrire l'intervention d'un conseiller en environnement intérieur au domicile afin d'identifier les sources de polluants du logement et conseiller sur les bonnes pratiques pour limiter l'exposition.

Concernant l'adaptation éventuelle du logement pour prévenir la perte d'autonomie, les personnes âgées peuvent demander un diagnostic (évaluation du besoin) réalisée par un professionnel, généralement un ergothérapeute. Pour connaître les solutions et les aides existantes, la personne peut être orientée vers le site d'information [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr), vers le dispositif « Ma Prim'Adapt » et vers sa caisse de retraite ([www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)).

L'exposition à des perturbateurs endocriniens peut être en lien avec des troubles de la reproduction (baisse de la qualité du sperme, malformations, troubles de la puberté), cancers hormono-dépendants, altérations du neuro-développement, pathologies thyroïdiennes et métaboliques (diabète, obésité). Un outil de sensibilisation est en cours d'élaboration et sera disponible fin octobre 2023. Il fournira des informations sur les sources d'exposition et des conseils de prévention pour les patients afin de limiter leurs expositions et les pathologies potentiellement associées.



### Quelques conseils de prévention sur l'environnement intérieur

- Aération du logement au moins 10 minutes par jour, toute l'année, et plus en cas de cuisine, bricolage, ménage, humidité...
- Vérification et entretien régulier des systèmes d'aération, de chauffage, de plomberie...
- Ne fumez pas à l'intérieur, même avec les fenêtres ouvertes
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint (hors électriques) en continu, ni les groupes électrogènes à l'intérieur et n'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- Installation de détecteurs de fumée dans le logement
- Etendez votre linge à l'extérieur si possible ou dans une pièce bien aérée
- Nettoyage régulier des sols, des surfaces, de la literie par un usage raisonné et limité des produits chimiques d'entretien;
- Rapportez vos médicaments non utilisés à la pharmacie : ne pas jeter à la poubelle et encore moins dans l'évier
- Aménager et sécuriser les environnements des personnes âgées et des jeunes enfants pour prévenir le risque d'accidents par chute, trébuchement, défenestration ou noyades par la mise en place de dispositifs de sécurité (barrières, bloque fenêtre, alarmes, mains courantes, rampes ...)

### Quelques conseils de prévention sur l'environnement extérieur

- Protéger son audition
  - Penser à baisser le volume de la TV, du téléphone, de la musique
  - Je mets des bouchons ou un casque anti-bruit pendant des activités bruyantes
  - Je fais des pauses sans bruit
  - J'ouvre mes fenêtres quand c'est plus calme dehors
- Prévenir les expositions aux perturbateurs endocriniens
  - Je privilégie la cuisine faite maison, locale, de saison et bio si possible
  - Je limite l'usage des produits ménagers, cosmétiques ou utiliser des produits simples avec un [label](#)<sup>20</sup>.
  - Je limite l'usage des plastiques notamment en contact avec les aliments<sup>21</sup>.
- Contre le froid
  - Je porte plusieurs couches de vêtements (technique de l'oignon)
  - J'évite de surchauffer mon logement (entre 18°C et 21°C)
- Contre la canicule
  - Je me protège sans attendre les premiers effets
  - Je bois souvent de l'eau, même sans avoir soif
  - Je trouve un endroit frais aux heures les plus chaudes
  -

<sup>20</sup> [Labels Environnementaux | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

<sup>21</sup> L'outil de sensibilisation des professionnels de santé sur les perturbateurs endocriniens sera disponible fin octobre 2023.



## Accès aux droits

### Chiffres clés

- Un quart des Français a renoncé à au moins un soin au cours des 12 derniers mois (IRDES)
- 23 % de l'ensemble des éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) ne seraient couverts ni par une complémentaire collective ni par la C2S
- ¼ des patients en Affection Longue Durée n'ont pas de médecin traitant

En tant que professionnel de santé, vous êtes amené à constater des difficultés d'accès aux soins chez certaines personnes : soit parce qu'elles expriment un besoin de soins non réalisés soit parce que vous avez identifié les signes d'un non-recours, d'un renoncement ou bien d'un report de soins.

La prise en charge de ces situations peuvent souvent prendre du temps lors des consultations. En effet, cette prise en charge nécessite notamment des explications sur l'orientation dans le système de santé. Cette fiche propose de rappeler quelques éléments essentiels pour déclarer un médecin traitant et bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

En outre, pour répondre à ces besoins, et pour favoriser l'accès aux droits et aux soins des patients en difficultés, l'assurance maladie propose un accompagnement personnalisé à ces patients : il s'agit de [la mission accompagnement santé](#). Un conseiller accompagnement santé de sa caisse d'assurance maladie contacte la personne :

- Il réalise avec lui un point sur ses droits et de ses besoins
- Il l'oriente et l'accompagne pour ses démarches en lien avec sa santé
- Il se tient informé de sa situation et il l'aide à trouver des solutions.

Avec cet accompagnement, l'assuré est à jour de ses droits, il sait mieux s'orienter dans le parcours de soins et il est plus autonome dans ses démarches.

### *Comment déclarer un médecin traitant*

La déclaration d'un médecin traitant est recommandée pour être mieux soigné, grâce à un suivi adapté à son état de santé par un médecin qui vous connaît et vous oriente dans le système de santé. De plus, passer par son médecin traitant permet aux personnes de 16 ans et plus de bénéficier du plus haut niveau de remboursement.

### **Qui doit choisir un médecin traitant ?**

Les personnes de 16 ans et plus doivent déclarer un médecin traitant ainsi que les personnes atteintes d'une Affection de Longue Durée (ALD).

### **Choisir un médecin traitant : mode d'emploi**

Le choix du médecin est libre, toutefois, le médecin choisi doit donner son accord pour remplir ce rôle. Le médecin traitant peut-être un généraliste ou un spécialiste, qu'il soit conventionné secteur 1 ou secteur 2. Il peut exercer seul, au sein d'un cabinet de groupe, dans un centre de santé ou encore à l'hôpital. Il peut être votre médecin de famille ou un autre médecin. Il n'y a pas de contraintes géographiques.

Si la personne vit en maison de retraite, elle peut choisir le médecin traitant qui est attaché à son établissement.

Si la personne est étudiante, elle peut choisir un médecin traitant dans la ville où résident ses parents ou bien dans la ville où elle fait ses études.

À elles de choisir le médecin qui les connaît et leurs convient le mieux.

### **Déclarer le médecin traitant**

La personne doit déclarer un médecin traitant à sa caisse d'assurance maladie si elle est dans l'une des situations suivantes :

- Pas encore de médecin traitant
- Changement de médecin traitant
- Le médecin traitant cesse son activité, change d'activité ou déménage.

Deux possibilités s'offrent à vous pour déclarer votre médecin traitant :

- Déclarer en ligne  
Cette déclaration peut être effectuée en ligne par le médecin choisi, avec votre accord. En pratique, lors d'une consultation en cabinet et sur présentation de la carte Vitale, le médecin télétransmet directement la déclaration à la caisse primaire d'assurance maladie.
- Par courrier avec le formulaire :  
La déclaration de choix du médecin traitant peut également être faite au moyen du [formulaire S3704 Déclaration de choix du médecin traitant](#) :
  - o Remplir et signer le formulaire de choix de médecin traitant et demander au médecin choisi comme médecin traitant de le signer aussi
  - o Puis remettre à sa caisse d'assurance maladie ou adresser-le par courrier sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

### **Comment bénéficier de la complémentaire santé solidaire (C2S)**

La Complémentaire Santé Solidaire est une aide pour payer les dépenses de santé. Selon les ressources de la personne, elle est gratuite ou coûte moins de 1€ par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble du foyer.

Avec la Complémentaire santé solidaire :

- La personne ne paye pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, ...
- La personne ne paye pas les médicaments en pharmacie
- La personne ne paye pas les dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants
- La personne ne paye pas la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

Les frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme choisi pour gérer la Complémentaire santé solidaire.

### **Pour qui ?**

Pour demander la C2S il faut bénéficier de l'assurance maladie et ne pas dépasser la limite maximum de ressources. Plus précisément, le droit à la C2S dépend des ressources du foyer de la personne durant les 12 mois précédant l'avant-dernier mois de la demande.

Un [simulateur](#) de droit est disponible sur le site Améli.fr

A titre informatif les tableaux ci-dessous indiquent les plafonds de ressources applicables au 1<sup>er</sup> avril 2023 :

Plafonds de ressources applicables au 1er avril 2023 en métropole		
Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire sans participation financière	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire avec participation financière
1 personne	9 719 €	13 120 €
2 personnes	14 578 €	19 680 €
3 personnes	17 494 €	23 616 €
4 personnes	20 409 €	27 553 €
Au-delà de 4 personnes	+ 3 887 € par personne supplémentaire	+ 5 248 € par personne supplémentaire

Plafonds de ressources applicables au 1er avril 2023 dans les départements d'outre-mer hors Mayotte		
Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire sans participation financière	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire avec participation financière
1 personne	10 817 €	14 603 €
2 personnes	16 225 €	21 904 €
3 personnes	19 470 €	26 285 €
4 personnes	22 716 €	30 666 €
Au-delà de 4 personnes	+ 4 327 € par personne supplémentaire	+ 5 841 € par personne supplémentaire

Si la personne perçoit le RSA, elle et les membres de son foyer ont droit à la C2S sans participation financière. Depuis le 1er janvier 2022, cette attribution est automatique sauf opposition expresse du bénéficiaire.

#### Comment ?

Il est possible de demander la C2S depuis son compte Améli ou en envoyant/déposant le formulaire et les justificatifs à sa caisse d'assurance maladie. Le formulaire est téléchargeable [ici](#).

Les pièces et justificatifs à fournir sont pour chaque personne :

- Un avis d'imposition ou un avis de situation déclarative à l'impôt (ASDIR) ;
- Si vous possédez un bien non loué bâti ou non bâti :
  - o Un avis de taxe foncière,
  - o Un avis de taxe d'habitation ;
- Si vous avez résidé à l'étranger au cours des 12 mois précédents
  - o Les justificatifs de situation fiscale et sociale du (des) pays concernés.

A réception du dossier complet, la caisse d'assurance maladie étudie le dossier et informe la personne de sa décision dans un délai de 2 mois.